



T651.3

Communauté tarifaire neuchâteloise ONDE VERTE

Nouvelle édition : 10.12.2023

Modifications valables à partir du 10.12.23

Chiffre

Modifications

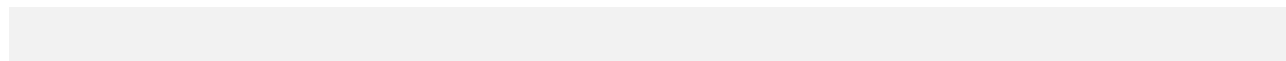


Table des matières

0	REMARQUES PRÉLIMINAIRES	4
1	CHAMP D'APPLICATION	6
2	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	7
3	ASSORTIMENT ET VALIDITÉ DES TITRES DE TRANSPORT COMMUNAUTAIRES	9
4	TITRES DE TRANSPORT COMMUNAUTAIRES COMPLÉMENTAIRES.....	16
5	TITRES DE TRANSPORT NATIONAUX ET FACILITÉS DE TRANSPORT	18
6	VOYAGEURS SANS TITRE DE TRANSPORT VALABLE	19
7	GESTION ET EXPLOITATION DES DONNÉES	20
8	PRIX.....	20
9	DISPOSITIONS POUR LES ANNONCES DE GROUPES	24
10	ANNEXES.....	25

0 Remarques préliminaires

0.1.1 Généralités

0.1.1.1 Dans la règle, seuls les titres de transport communautaires sont délivrés pour les déplacements entièrement situés à l'intérieur du périmètre de la Communauté tarifaire neuchâteloise (ci-après appelée «CTNE») (champ d'application chapitre 1.1). Pour le reste, il sera vendu un titre de transport selon les dispositions tarifaires du Service direct.

0.1.1.2 La Loi sur le transport de voyageurs (LTV 745.1), l'Ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV 745.11) ainsi que les Dispositions tarifaires accessoires communes (T600) prévalent.

0.1.1.3 En l'absence de dispositions mentionnées dans le présent tarif, les prescriptions et les tarifs nationaux font foi, notamment :

- T600 Dispositions tarifaires accessoires communes du Service Direct et des communautés participantes
- T601 Tarif général des voyageurs
- T602 Bagages
- T639 Dispositions concernant les facilités de voyage du personnel
- T650 Tarif des abonnements de parcours
- T652 Tarif des cartes multicourses
- T654 Tarif des abonnements généraux, abonnements demi-tarif, abonnement AG Nigth et offres supplémentaires
- T657 Tarif des abonnements modulables
- T658 Avoir TP
- T673 Offer Swizerland – Swiss Travel System
- P507 Réservation de places pour les groupes
- P520 Prescriptions concernant les transports militaires, la protection civile et le service civil
- P545 Prescriptions concernant les moyens de paiement
- P570 Prescriptions concernant la vente dans le Service Direct des voyageurs

0.1.1.4 Abréviations :

ADT	Abonnement demi-tarif
AG	Abonnement général
CMC	Carte multicourses
Code FQ	Codes inscrits sur les titres de transport et nécessaires pour les enquêtes de consommation
CTNE	Communauté tarifaire neuchâteloise (ONDE VERTE)
ET	Entreprise de transport public
E-Ticket	Billet électronique
FVP	Facilités de voyage du personnel
LTV	Loi fédérale sur le transport des voyageurs
OFT	Office fédéral des transports
OTV	Ordonnance fédérale sur le transport des voyageurs
PXXX	Prescriptions nationales selon leur numérotation
CAPRE	Système de réservation pour les groupes (Capacity and Reservations)
PP	Billet passe-partout
SDN	Service direct national (assortiment national des titres de transport)
STS	Swiss Travel System
SwissPass	Support muni d'une puce RFID pour le référencement des titres de transport ONDE VERTE
TP	Transports publics
T6XX	Dispositions tarifaires selon leur numérotation
UTP	Union des transports publics

0.1.2 Définitions

- 0.1.2.1 **Communauté tarifaire neuchâteloise (CTNE ONDE VERTE)**
La CTNE est une communauté tarifaire intégrale. Elle est l'union de plusieurs ET d'une région pour la création de tarifs et de titres de transport communs reconnus mutuellement dans le périmètre défini par le plan de zones en Annexe 1 du présent tarif. Les entreprises de transport concernées sont indiquées dans le chapitre 1.1 du champ d'application.
- 0.1.2.2 **Prix entier**
Billets et cartes journalières : dès 16 ans révolus
- 0.1.2.3 **Prix réduit ½**
Billets et cartes journalières : enfants de 6 à 15,99 ans titulaires d'un abonnement demi-tarif, ainsi que les chiens et les petits animaux, les vélos et autres ayants droit selon T600
- 0.1.2.4 **Adulte**
Abonnement dès 25 ans révolus jusqu'à 63,99 ans pour les femmes et jusqu'à 64,99 ans pour les hommes.
- 0.1.2.5 **Enfant**
Les enfants de 6 à 15.99 obtiennent des abonnements au prix « Enfant/Jeune ».
- 0.1.2.6 **Jeune**
Les jeunes de 16 à 24.99 ainsi que les chiens et les petits animaux obtiennent des abonnements au prix « Enfant/Jeune ».
- 0.1.2.7 **Senior**
Les femmes dès 64 ans et les hommes dès 65 ans obtiennent des abonnements au prix « Senior ».
- 0.1.2.8 **Transmissible**
Abonnement au porteur quel que soit l'âge du voyageur.
- 0.1.2.9 **Arrêts**
Sont considérés comme « arrêts » tous les arrêts des transports publics, qu'ils soient desservis ou non.
- 0.1.2.10 **Titres de transport communautaires**
Tous les titres de transport émis selon le présent tarif.
- 0.1.2.11 **Abonnement demi-tarif**
L'ADT donne le droit d'acheter des titres de transport individuels à prix réduit ½ à l'intérieur du périmètre communautaire.
- 0.1.2.12 **Abonnement général**
L'AG donne droit au libre parcours sur l'ensemble du périmètre communautaire.

1 Champ d'application

1.1 Entreprises de transport participantes

Initiales	Nom de l'entreprise de transport	Lignes
BLS	BLS-bls	Lignes définies selon plan des zones
BLS FV	BLS-bls	Lignes définies selon plan des zones
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses	Lignes définies selon plan des zones
CJ	Chemins de fer du Jura	Lignes définies selon plan des zones
CJ Auto	Automobiles CJ	Lignes définies selon plan des zones A l'exclusion de la ligne 22.121 St-Imier - Savagnières - Chasseral
PAG	PostAuto AG (CarPostal SA)	Lignes définies selon plan des zones
TPF	Transports publics fribourgeois SA	Lignes définies selon plan des zones
TRN-tn TRN-Autorvt TRN-Autovr TRN-cmn TRN-rvt TRN/tc	Transports Publics Neuchâtelois SA (transN)	Réseau entier

1.2 Zones de chevauchement avec d'autres Communautés tarifaires

- 1.2.1.1 Les zones 42 (avec Vagabond) et 65 (avec LIBERO) sont des zones de chevauchement sans primauté tarifaire de la CTNE.

Pour les relations entièrement comprises dans les zones de chevauchement énumérées ci-dessous, les tarifs suivants s'appliquent :

Zone ONDE VERTE	Zone VAGABOND	Tarif abonnements	Tarif billets
42	42	VAGABOND	SDN

Pour les relations en provenance ou à destination de la zone 42 dans le périmètre de la CTNE, le tarif ONDE VERTE s'applique pour les abonnements et le tarif du SDN s'applique pour les autres titres de transport.

Zone ONDE VERTE	Zone LIBERO	Tarif abonnements	Tarif billets
65	314	LIBERO	LIBERO

Pour des relations en provenance ou à destination de la zone 65/314 dans le périmètre de la CTNE, le tarif ONDE VERTE s'applique.

- 1.2.1.2 Sur les relations comprises exclusivement entre Lignières et Le Landeron, le tarif ONDE VERTE s'applique.

2 Dispositions générales

2.1 Généralités

- 2.1.1.1 Les titres de transport ONDE VERTE permettent de voyager pendant leur durée de validité, dans les zones tarifaires achetées. Ils sont valables pour toutes les courses prévues à l'horaire et pour les services à la demande (avec supplément). Des dispositions particulières s'appliquent aux billets court parcours.
- 2.1.1.2 Tous les titres de transport reconnus valables sur une ligne régulière, le sont également sur les services de substitution permanents ou temporaires. En cas de rupture de correspondance, la durée de validité du titre de transport est prolongée afin de permettre la fin du voyage.
- 2.1.1.3 Le prix des titres de transport, excepté le billet court parcours est déterminé par le nombre de zones parcourues y compris la zone de départ. Les prix figurant au chapitre 8 du présent tarif, sont applicables.
- 2.1.1.4 Pour les titres de transport à l'unité, l'achat de 6 zones correspond à toutes les zones du périmètre de la CTNE, excepté la zone 42. Un abonnement 5 zones donne droit à toutes les zones du périmètre de la CTNE.
- 2.1.1.5 La durée de validité commence dès l'émission ou l'oblitération du titre de transport. Le déplacement doit être terminé dans les limites de la durée de validité du titre de transport, sauf exception de l'art. 2.1.1.2.
- 2.1.1.6 Les voyageurs ont l'obligation de posséder un titre de transport valable.
- 2.1.1.7 Les enfants jusqu'à 5,99 ans voyagent gratuitement.
- 2.1.1.8 Modification de l'offre
Les entreprises ne prennent aucun engagement de maintenir l'horaire et les arrêts existants lors de l'émission des titres de transport.

2.2 Classe

- 2.2.1.1 La plupart des titres de transport peuvent être émis en 1^{ère} et 2^{ème} classe au tarif entier ou au tarif réduit ; mais, seules certaines entreprises proposent de la 1^{ère} classe (voir champ d'application 1.1). Lors de l'achat d'un titre de transport 1^{ère} classe, il est de la responsabilité du voyageur de s'assurer que les entreprises de

transport desservant son parcours proposent des voitures/compartiments de 1^{ère} classe (les moyens de distributions n'effectuent pas ce contrôle).

- 2.2.1.2 Avec un titre de transport valable pour la 2^{ème} classe, il est possible d'acheter un titre de transport appelé «surclassement», permettant d'accéder à la 1^{ère} classe. La plupart des titres de transport peuvent être surclassés pour un nombre de zones identiques ou inférieures.
- 2.2.1.3 Dans les cas où aucun véhicule de 1^{ère} classe ne circule, la validité d'un titre de transport de 1^{ère} classe est limitée à la 2^{ème} classe sans que son titulaire puisse prétendre à un remboursement.

2.3 Surclassement

- 2.3.1.1 Exceptés les « courts parcours », les autres titres de transport peuvent être surclassés pour un nombre de zones déterminées.
- 2.3.1.2 Le prix du surclassement correspond à la différence entre le prix 1^{ère} et 2^{ème} classe pour les zones concernées.

2.4 Chiens et petits animaux

- 2.4.1.1 Les chiens et petits animaux sont transportés selon les règles du T600 chapitre 8.

2.5 Bagages à main, vélos et autres objets transportés par le voyageur

2.5.1 Bagages à main et poussettes

- 2.5.1.1 Les bagages à main ainsi que les poussettes sont transportés selon les règles du T600 chapitre 6.

2.5.2 Vélos ou véhicules analogues

- 2.5.2.1 Un titre de transport à prix réduit est nécessaire pour le chargement de vélos par les voyageurs. Une carte journalière nationale pour vélo est disponible au prix de CHF 14.00 ainsi qu'un abonnement annuel national au prix de CHF 240.-.
- 2.5.2.2 Le T600, chiffre 1, indique les entreprises comprises dans le chargement de vélos par les voyageurs ; le chiffre 7.2 indique quant à lui celles qui appliquent des dispositions particulières.
- 2.5.2.3 Pour plus d'informations concernant le chargement de vélos par les voyageurs, voir T600, chiffre 7.

2.6 Prolongement de parcours et raccordement

2.6.1 Prolongement de parcours dans le périmètre de la CTNE

- 2.6.1.1 En cas de poursuite d'un déplacement au-delà du rayon de validité du titre de transport en possession du voyageur, un titre de transport de prolongement de parcours pour le nombre de zones supplémentaires nécessaires doit être acheté selon conditions du chapitre 4.1.

2.6.2 Raccordement hors périmètre de la CTNE

- 2.6.2.1 Les titres de transport communautaires sont valables jusqu'au dernier point d'arrêt ou dès le premier point d'arrêt conformément à l'horaire, situé dans les zones de la CTNE mentionnées sur le titre de transport.

Au sens du T601 chapitre 8.3, dans les trains et bus qui, conformément à l'horaire, ne s'arrêtent qu'au-delà du périmètre de la CTNE, les titres de transport communautaires ne sont pas reconnus valables. Cette disposition est valable par analogie dans le sens inverse.

Exemple : Un voyageur détenteur d'un abonnement CTNE toutes zones se rend de Neuchâtel à Biel/Bienne :

En train régional : L'abonnement est reconnu valable jusqu'à la Neuveville. L'achat avant le départ d'un titre de transport selon le T601 La Neuveville-Biel/Bienne est requis.

En train ne s'arrêtant pas avant Biemme : L'abonnement n'est pas valable pour le parcours Neuchâtel – la Neuveville. L'achat avant le départ d'un titre de transport selon le T600 Neuchâtel – Biel/Bienne est requis

Un voyageur détenteur d'un abonnement CTNE pour la zone 20-21 se rend de la Chaux-de-Fonds à Lausanne : Le voyageur doit se munir d'un titre de transport de la Chaux-de-Fonds à Lausanne selon le T601

2.7 Emission des titres de transport

2.7.1.1 A l'exception des abonnements délivrés sur le support SwissPass les titres de transport doivent comporter les informations suivantes :

- Nom de la communauté
- Zone(s) de validité
- Durée de validité
- Catégorie
- Classe
- Prix
- Code FQ

Pour le reste, les dispositions du P570 s'appliquent.

2.7.1.2 Dans la règle, les numéros de zones sont mentionnés sur le billet, la carte 24 heures, la carte multicourses et le billet de prolongement de parcours, exception faite de certains canaux de distribution qui mentionnent seulement le nombre de zones et l'arrêt de départ.

2.8 Vente des titres de transport

2.8.1.1 Les titres de transport sont délivrés par les entreprises de transport suisses et les tiers agréés.

2.8.2 Moyens de paiement et bons

2.8.2.1 Les moyens de paiement et bons figurant dans les P545 sont reconnus à l'intérieur du périmètre de la CTNE. Chaque entreprise fixe les règles d'acceptation des moyens de paiement.

3 Assortiment et validité des titres de transport communautaires

3.1 Billets

3.1.1 Catégories de clients

3.1.1.1 Entier : dès 16 ans révolus

3.1.1.2 Réduit : titulaires d'un abonnement demi-tarif, enfants de 6 à 15.99 ans, ainsi que les chiens et les petits animaux et autres ayant droit selon T600.

3.1.2 Validité

3.1.2.1 **Le billet individuel** est émis au tarif entier ou réduit. Il donne droit à la libre circulation dans ses zones de validité durant :

- 1 et 2 zones : 60 minutes
- 3 zones : 90 minutes
- dès 4 zones : 120 minutes

3.1.2.2 **Le billet court parcours** est émis au tarif entier ou réduit. Il est valable 30 minutes pour une course simple et :

- Jusqu'à 5 arrêts sur les lignes de bus urbains en ville de Neuchâtel, transbordement autorisé (zones 10 et 11).
- Jusqu'à 2 arrêts sur la ligne du Littorail (ligne 215), Neuchâtel-Boudry
- Sur les réseaux urbains respectifs des villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle indépendamment du nombre d'arrêts.
- Sur les lignes de bus régionales pour les distances jusqu'à 1.5km

- Il n'existe pas de billet « court parcours » sur les parcours ferroviaires, à l'exception du Littorail (ligne 215)

3.1.2.3 Les billets peuvent être émis en prévente sous forme de carte à oblitérer. Ils doivent être utilisés dans un délai d'un an après l'émission. Les durées de validité applicables après oblitération sont celles mentionnées sous chiffre 3.1.2.1

3.2 Carte multicourses (CMC)

3.2.1 Catégorie de clients

3.2.1.1 Entier : dès 16 ans révolus

3.2.1.2 Réduit : titulaires d'un abonnement demi-tarif, enfants de 6 à 15.99 ans, ainsi que les chiens et les petits animaux et autres ayant droit selon T600.

3.2.2 Validité

3.2.2.1 La carte multicourses comprend 6 courses pour le prix de 5 billets. La durée de validité commence dès l'oblitération ou la validation manuelle par le personnel habilité pour les cartes sur papier sécurisé ou dès l'activation électronique pour les cartes sur application mobile.

3.2.2.2 Les CMC doivent être utilisées dans un délai d'un an après l'émission. Les durées de validité applicables après oblitération sont celles mentionnées sous chiffre 3.1.2.1

3.3 Carte journalière

3.3.1 Catégorie de clients

3.3.1.1 Entier : dès 16 ans révolus

3.3.1.2 Réduit : titulaires d'un abonnement demi-tarif, enfants de 6 à 15.99 ans, ainsi que les chiens et les petits animaux et autres ayant droit selon T600.

3.3.2 Validité

3.3.2.1 La carte journalière donne droit, dès l'émission ou l'oblitération, d'effectuer, durant la période de validité, un nombre illimité de courses dans les zones achetées. Valable toute la journée jusqu'à 5h00 le lendemain matin

3.3.2.2 Sur le même principe, des cartes journalière valables uniquement sur les lignes urbaines sont délivrées pour les réseaux urbains respectifs des villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle.

3.3.2.3 Les cartes journalières peuvent être émises en prévente sous forme de cartes à oblitérer. Elles doivent être utilisées dans un délai d'un an après l'émission. Dès l'oblitération valable jusqu'à 5h00 le lendemain matin.

3.4 Voyages de groupe

3.4.1 Règles générales

3.4.1.1 Les dispositions du T600 font foi pour les voyages de groupe.

3.4.1.2 Chaque groupe doit être accompagné par un chef de course responsable (âge minimum seize ans)

3.4.1.3 Les titres de transport de groupe sont établis à partir de 10 personnes voyageant ensemble et donnent droit à la libre circulation selon les zones et la durée de validité indiquées sur le titre de transport. L'ensemble des parcours doit avoir été préalablement réservé, au plus tard 48 heures avant la date du voyage, auprès d'une entreprise partenaire.

3.4.2 Billet de groupe

3.4.2.1 La durée de validité des billets de groupe est identique à celle des billets individuels.

3.4.3 Carte journalière de groupe

3.4.3.1 La carte journalière de groupe donne droit, le jour de validité et jusqu'à 5h00 le lendemain, à un nombre illimité de courses dans la/les zone(s) achetée(s).

3.4.4 Rayon de validité

3.4.4.1 La date et l'heure du voyage, les zones de validité ainsi que le nombre de voyageurs par catégorie doivent être mentionnés sur le billet de groupe.

3.4.5 Formation du prix

3.4.5.1 A partir de 10 personnes voyageant ensemble, les voyageurs bénéficient jusqu'à 30 % de réduction. Les prix figurent dans le chapitre 8 du présent tarif.

3.4.5.2 Les enfants jusqu'à 5,99 ans voyagent gratuitement.

3.4.5.3 Les participants sont répartis dans les groupes de clients suivants :

Groupe de clients	Prix
- Adultes dès 25 ans	Entier
- AG/AG-FVP/abonnement communautaire selon 3.4.5.4	Gratuit
- Demi-tarif	Réduit
- Enfants/Jeunes 6 à 24.99 ans	Réduit
- Enfants jusqu'à 5.99 ans	Gratuit
- Chiens	Réduit

3.4.5.4 Les titres de transport suivants peuvent être pris en considération pour atteindre le nombre minimum de participants :

- AG selon T654 et T639 (groupe de clients «AG»);
- abo communautaire, modulable ou de parcours, s'ils couvrent entièrement le parcours (groupe de clients «AG»).

3.4.5.5 Les titres de transport suivants ne peuvent pas être inclus dans les billets de groupe :

- facilités de voyage pour enfants T600.3;
- toutes les cartes journalières pour personnes, enfants et chiens (y compris les abonnements Évasion);
- abonnements AG Night;
- Les personnes voyageant gratuitement en possession d'une «carte de légitimation pour voyageurs avec un handicap» selon le chiffre 5.6.1;

3.4.5.6 Pour les groupes utilisant des bus ou des trains spéciaux, le tarif spécial de l'ET concernée s'applique.

3.4.6 Réservation et utilisation des moyens de transport

3.4.6.1 Un billet de groupe ONDE VERTE doit être commandé(e) le plus tôt possible, mais au plus tard 48 heures avant la date du voyage auprès d'une entreprise partenaire.

3.4.6.2 Pour les lignes desservies par bus, les groupes sont transportés uniquement par les courses prévues à l'horaire, pour autant que la place disponible le permette. En cas de manque de place, un groupe peut être invité à se séparer et à utiliser plusieurs courses prévues à l'horaire.

3.4.7 Titre de transport pour école et organisme

- 3.4.7.1 Certaines écoles et organismes ont à disposition un carnet de billets de groupe PP.
- 3.4.7.2 Le titre de transport doit être complété avant le début du voyage.
- 3.4.7.3 Aucun prix ne figure sur le billet de groupe PP issu du carnet pour école et organisme.
- 3.4.7.4 Les dispositions des billets de groupe sont applicables, en particulier le tarif et l'annonce du groupe.
- 3.4.7.5 Une disposition d'application spécifique gère les règles concernant ces titres de transport.

3.4.8 Remboursement et autres dispositions

- 3.4.8.1 Les dispositions du T600 chapitre 9 font foi pour le remboursement et les autres dispositions non-spécifiées ci-dessus.

3.5 Cartes écoles

3.5.1 Généralités

- 3.5.1.1 Les cartes écoles sont émises pour le cercle scolaire de la Ville de Neuchâtel, dont les élèves se déplacent dans le cadre d'activités scolaires, à l'exclusion des courses d'écoles.
- 3.5.1.2 Les écoles et les groupes de jeunes gens doivent être obligatoirement accompagnés par un surveillant responsable (âgé de 18 ans au moins). Lors du contrôle, le surveillant présente la carte école et, si nécessaire, seconde le personnel de contrôle dans le dénombrement des participants.
- 3.5.1.3 Tous les déplacements dès 10 personnes doivent être annoncés 48 heures à l'avance à l'entreprise de transport concernée, sauf sur les lignes urbaines de transN (sans garantie de place) où seuls les déplacements de plus de 30 personnes doivent être annoncés 48 heures à l'avance.

3.5.2 Validité

- 3.5.2.1 Les cartes écoles sont valables auprès de toutes les entreprises de transport en commun dans les zones 10-11 ONDE VERTE, pour toutes les courses à l'horaire en 2ème classe. Les courses spéciales sont exclues. Si des restrictions d'utilisation des billets de groupes sont stipulées à l'horaire officiel. La carte école ne peut pas être utilisée.
- 3.5.2.2 La carte école est valable pour une classe, y compris accompagnant, durant une heure après chaque oblitération (max. 2 oblitérations possibles).
- 3.5.2.3 La carte école est une carte à oblitérer (max. 2 oblitérations possibles) valable pour une classe de maximum 30 élèves et pour 2 accompagnants.

3.6 Abonnements

3.6.1 Types d'abonnements

- 3.6.1.1 Enfant/Jeune :
 - Enfants et jeunes jusqu'à 24.99 ans
 - Lorsque l'âge limite de 25 ans est atteint pendant la durée de validité de l'abonnement, il peut être utilisé jusqu'à l'échéance.
- 3.6.1.2 Adulte :
 - Dès 25 ans
- 3.6.1.3 Senior :
 - Les femmes dès 64 ans et les hommes dès 65 ans

- 3.6.1.4 Les abonnements Enfant, Jeune et Seniors ne peuvent être émis qu'en 2^{ème} classe. Un Enfant, Jeune ou Senior désirant voyager en 1^{ère} classe, doit acheter un abonnement de 1^{ère} classe de la catégorie Adulte.
- 3.6.1.5 L'abonnement demi-tarif ne donne droit à aucune réduction sur les abonnements communautaires.

3.6.2 Validité

- 3.6.2.1 L'abonnement communautaire est personnel et permet d'effectuer un nombre illimité de courses dans la classe correspondante et dans les limites des zones choisies.
- 3.6.2.2 Le 1^{er} jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement par le client (date mobile). L'abonnement est valable au plus tôt au moment du paiement, sauf exception du T600.9. Il peut être délivré au plus tôt 2 mois avant le début de sa validité. L'abonnement est vendu dans tous les cas au prix applicable le premier jour de sa validité. Il ne peut toutefois pas être émis avec une date de validité débutant avant la date d'émission sauf exception du T 600.9, chapitre 1.7. En cas d'achat après coup d'un abonnement personnel pour 12 mois au minimum, un nombre maximal de 3 billets peut être remboursé pour autant que le premier jour de validité de l'abonnement couvre la date d'émission du billet le plus ancien. Aucune mention ne sera portée au verso de l'abonnement.
- 3.6.2.3 Les durées de validité suivantes sont proposées :
- 1 mois
 - 12 mois
 - FlexiAbo 100 jours, activable librement dans un délais maximum d'une année
- 3.6.2.4 Il n'est pas délivré d'abonnement court parcours.

3.6.3 Emission

- 3.6.3.1 Les abonnements ONDE VERTE peuvent être émis sur support papier sécurisé ou carte plastique (SwissPass, cartes plastiques des entreprises suisses de transport).
- 3.6.3.2 Pour l'établissement du premier abonnement personnel respectivement de la carte SwissPass, une photographie récente est demandée, ainsi qu'une pièce d'identité officielle avec photo et date de naissance.
- 3.6.3.3 Les abonnements ONDE VERTE annuels, mensuels ainsi que le FlexiAbo 100 jours personnels sont référencés sur le SwissPass. La commande de la carte ne peut se faire qu'aux guichets des ET équipées ou par le client lui-même sur les sites web prévus à cet effet.
- Selon les canaux de distribution mis en place par les entreprises, ces abonnements peuvent être renouvelés aux guichets des ET, auprès des partenaires qu'elles auront désignés, sur certains distributeurs de titres de transport ou sur les sites web prévus à cet effet.
- 3.6.3.4 Une carte à puce ou une carte SwissPass sans abonnement chargé ne constitue pas un titre de transport.
- 3.6.3.5 Le T650 et le T600 chapitre 4 font foi pour les autres dispositions non-spécifiées ci-dessus.

3.7 Billet de prolongement de parcours dans le périmètre de la CTNE

- 3.7.1.1 En cas de poursuite d'un déplacement au-delà du rayon de validité du titre de transport communautaire, le voyageur est tenu d'acheter un billet de prolongement de parcours pour le nombre de zones nécessaires.
- 3.7.1.2 Le billet de prolongement de parcours ne peut être acheté qu'en relation avec un titre de transport valable (le titre de transport principal) dont il doit constituer la suite immédiate.
- 3.7.1.3 La durée de validité est définie par la totalité des zones couvertes par le titre de transport principal et le billet de prolongement mais au maximum 180 minutes.
- 3.7.1.4 Le billet de prolongement indique le nombre de zones achetées, et non les numéros des zones achetées.
- 3.7.1.5 Exemple :
Un voyageur, détenteur d'un abonnement ONDE VERTE valable dans les zones 10/11 se rend de Neuchâtel à Couvet.
Son abonnement est reconnu valable jusqu'à la limite de la zone 11, quel que soit le moyen de transport utilisé. Il lui suffit par conséquent d'acheter un billet de prolongement de parcours de 2 zones (zones 30 / 33) avant le départ, lequel sera valable durant 2 heures (durée de validité d'un billet à l'unité 4 zones).

3.8 Remboursement

3.8.1 Remboursement des billets

3.8.1.1 Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9 article 2

3.8.2 Remboursement des cartes multicourses

3.8.2.1 Les remboursements et les échanges sont effectuées conformément au T600.9 article 3

3.8.3 Remboursement des abonnements annuels

3.8.3.1 Table de remboursement pour les abonnements annuels

Durée d'utilisation en jours		Part du prix à rembourser
de	à	%
1	7	94
8	30	88
31	37	83
38	60	77
61	67	72
68	90	66
91	97	61
98	120	55
121	127	49
128	150	44
151	157	38
158	180	33
181	187	27
188	210	22
211	217	16
218	240	11
241	247	5
248	365	0

3.8.3.2 Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9, article 4

3.8.4 Remboursement des abonnements mensuels

3.8.4.1 Table de remboursement pour les abonnements mensuels

Durée d'utilisation en jours		Part du prix à rembourser
de	à	%
1	7	50
8	31	0

3.8.5 Remboursement du FlexiAbo 100 jours

3.8.5.1 Table de remboursement pour le FlexiAbo

Durée d'utilisation en jours		Part du prix à rembourser
de	à	%
1	5	90
6	10	83

11	15	77
16	20	70
21	25	64
26	30	57
31	35	50
36	40	44
41	45	37
46	50	31
51	55	24
56	60	17
61	65	11
66	70	04
71	100	0

3.8.5.2 Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9 article 4

3.8.6 Remplacement des abonnements

3.8.6.1 En cas de vol ou de perte d'un abonnement établi sur papier, il est possible de confectionner deux remplacements au maximum pour les abonnements :

- Annuels établis par toutes les entreprises
- Mensuels établis par toutes les entreprises

3.8.6.2 Un abonnement remplacé est établi selon les dispositions du T650. Les frais de remplacement ne sont remboursés en aucun cas.

3.8.6.3 Le SwissPass peut être produit aussi souvent que souhaité contre le paiement de frais de remplacement. Le SwissPass à remplacer (endommagé/perdu) est bloqué.

3.8.6.4 Les dispositions du T600 chapitre 4.2 font foi.

4 Titres de transport communautaires complémentaires

4.1 Titres de transport touristiques

4.1.1.1 Une offre destinée aux touristes séjournant dans les établissements hôteliers et para hôteliers est proposée. Elle donne droit à la libre circulation pendant la durée du séjour au sein du périmètre de la CTNE (sauf la zone 42). Cette offre est exclusivement distribuée par les hébergeurs.

4.2 Abonnement pour entreprises « Job Abo »

- 4.2.1.1 L'offre « Job Abo » se base sur une convention de partenariat entre une entreprise (le cocontractant) et la CTNE. Le cocontractant choisit le montant de la réduction qu'il désire octroyer à ses collaborateurs.
- La CTNE commande des Rail Checks en mentionnant le montant de la réduction accordée. Le cocontractant distribue ensuite le Rail Checks à ses collaborateurs qui peuvent ainsi les faire valoir dans l'un des points de vente desservis des partenaires de la CTNE à l'achat de l'un des abonnements mentionnés au chapitre 3.6
- 4.2.1.2 La CTNE participe à un pourcentage de la réduction accordée par le cocontractant sur les abonnements annuels de la CTNE (maximum de CHF 100.- par abonnement). Cette participation est versée annuellement comme suit :
- | | |
|----------------------|--|
| 10-49 abonnements | participation de 10% sur la réduction accordée |
| 50-99 abonnements | participation de 15% sur la réduction accordée |
| 100 et + abonnements | participation de 20% sur la réduction accordée |
- 4.2.1.3 L'offre « Job Abo » s'applique aux titres de transport de l'assortiment ordinaire suivant en 1^{ère} ou 2^{ème} classe :
- Abonnements annuels de la CTNE
 - Abonnements annuels de parcours du SDN (sans participation CTNE)
 - Abonnements généraux (sans participation CTNE)
 - Abonnement annuels modulables selon T657 (sans participations CTNE)
- 4.2.1.4 Si l'ayant-droit à l'offre « Job Abo » est déjà détenteur d'un abonnement annuel de la CTNE (abonnements mensuel exclus), un remboursement au pro rata temporis de l'abonnement en cours de validité est admis aux guichets des partenaires CTNE.

4.3 Abonnement « TRANSVAL » (SNCF Pontarlier)

- 4.3.1.1 Un abonnement transfrontalier « TRANSVAL » est émis selon une entente particulière entre la CTNE et la SNCF.
- 4.3.1.2 L'abonnement «TRANSVAL» combine dans un même titre de transport un abonnement Bourgogne-Franche-Comté+ sur le parcours effectué par le voyageur depuis l'une des gares françaises suivantes : Pontarlier, Frasne jusqu'au point frontière des Verrières et un abonnement de la CTNE pour 2 zones (30,33), 4 zones (10,11,30,33) ou toutes zones. A l'intérieur des zones CNTE choisies, la libre circulation est possible sur l'ensemble des entreprises de transport. Concernant le parcours de Pontarlier à la frontière franco-suisse, l'abonnement «TRANSVAL» est valable tant sur les trains voyageurs RegioExpress que sur les bus transN
- 4.3.1.3 L'abonnement «TRANSVAL» est mensuel, selon les validités suivantes :
- Calendaire (du 1^{er} au dernier jour du mois) vendu par la SNCF Voyageurs en un seul acte d'achat.
 - Glissante (validité jusqu'à la veille du même jour du mois suivant) vendu en un seul acte d'achat par les entreprises de transport suisses du périmètre ONDEVERTE.
- L'abonnement «TRANSVAL» est disponible aux tarifs adulte et jeune en 2^{ème} classe uniquement.
- 4.3.1.4 L'abonnement «TRANSVAL» est commercialisé par la SNCF et par les entreprises de transport partenaires de la CTNE

4.4 Abonnement « INTERVAL » (SNCF Morteau)

4.4.1.1 Un abonnement transfrontalier «INTERVAL» est émis selon une entente particulière entre la CTNE et la SNCF.

L'abonnement «INTERVAL» combine dans un même titre de transport un abonnement Bourgogne – Franche-Comté+ sur le parcours effectué par le voyageur depuis l'une des gares françaises suivantes : Le Valdahon, Avoudrey, Gilley, Morteau jusqu'au point frontière Le Locle – Col-des-Roches- et un abonnement de la CTNE pour 2 zones (20,21), 3 zones (20,21,30 ou 20,21,31), 4 zones (20,21,31,66 ou 20,21,31,42 ou 20,21,30,11), ou toutes zones.

4.4.1.2 L'abonnement «INTERVAL» est mensuel, selon les validités suivantes :

- Calendaire (du 1^{er} au dernier jour du mois) vendu par la SNCF Voyageurs en un seul acte d'achat.
- Glissante (validité jusqu'à la veille du même jour du mois suivant) vendu en un seul acte d'achat par les entreprises de transport suisses du périmètre ONDEVERTE.

L'abonnement «INTERVAL» est disponible aux tarifs adulte et jeune en 2^{ème} classe uniquement.

4.4.1.3 L'abonnement «INTERVAL» est commercialisé par la SNCF et par les entreprises de transport partenaires de la CTNE.

4.5 Carte de légitimation pour les agents de contrôle externes mandatés par transN

4.5.1.1 Carte annuels toutes zones au porteur permettant aux agents de contrôle, mandatés par transN, de se déplacer d'un réseau à un autre dans l'exercice de leur fonction et en uniforme uniquement.

le modèle de la carte figure à l'annexe 2 du présent tarif

4.6 Autres titres de transports communautaires

4.6.1.1 Le comité directeur de la CTNE peut décider de l'instauration d'autres titres de transports communautaires (par ex. billet manifestation, carte congrès, etc.). Les informations relatives au champ d'application, la durée de validité, le prix, etc., ne portant pas sur une adaptation du présent tarif sont communiquées officiellement par Info TP aux partenaires pour information à leurs points de vente, au personnel de contrôle et au personnel roulant.

5 Titres de transport nationaux et facilités de transport

5.1 Titres de transport nationaux

5.1.1.1 Les titres de transport suivants sont reconnus valables sur l'ensemble du périmètre de la CTNE selon leurs conditions tarifaires :

- Abonnement général T654
- Abonnement demi-tarif T654
- AG Night T654

- Carte journalière, carte mensuelle et autres titres de transport T654
- City-Ticket T600.7
- Facilités de voyage pour enfants, carte Junior et carte Enfant accompagné T600.3
- Facilités de voyage pour voyageurs avec un handicap T600 chapitre 10
- Facilités de voyage du personnel T639/T739
- Les titres de transport pour militaires, protection civile et service civil P520
- Offre Swiss Travel System T673

5.2 Abonnement modulable

- 5.2.1.1 Un abonnement modulable permet de combiner un abonnement de parcours à des zones communautaires, selon l'offre définie dans le T657.
- 5.2.1.2 Il est proposé pour les catégories suivantes :
- Adultes : personnes dès 25 ans, mensuel ou annuel en 1^{ère} ou 2^{ème} classe
 - Enfant/Jeune : enfants et jeunes jusqu'à 24,99 ans, mensuel ou annuel en 2^{ème} classe
- L'abonnement modulable est émis exclusivement sur SwissPass.
- 5.2.1.3 Les dispositions du T657 font foi.

5.3 Police en service

- 5.3.1.1 Les règles du T600 chapitre 11.2 s'appliquent.

5.4 Voyageurs avec un handicap

- 5.4.1.1 Les titulaires d'une carte de légitimation pour voyageurs avec un handicap sont autorisés à emmener une personne ou un chien d'aveugle, sur tout le périmètre de la CTNE. Soit le voyageur avec un handicap, soit la personne accompagnante doit être en possession d'un titre de transport payant valable.
- 5.4.1.2 Les dispositions du T600 chapitre 10 font foi.

6 Voyageurs sans titre de transport valable

6.1 Contrôle des titres de transport

- 6.1.1.1 Le voyageur doit pouvoir, lors de chaque demande, présenter sur-le-champ un titre de transport valable au personnel chargé du contrôle. Le voyageur est tenu de conserver son titre de transport jusqu'à la sortie des véhicules et des gares.
- 6.1.1.2 Le voyageur titulaire d'un billet au tarif réduit doit justifier son droit à la réduction au personnel de contrôle (passeport, carte d'identité pour les jeunes de 6 à 15,99 ans, abonnement demi-tarif pour les adultes, etc.).
- 6.1.1.3 L'achat, respectivement le processus de commande du titre de transport, doit être terminé complètement avant le départ effectif du véhicule, à l'exception des règles applicables aux E-Tickets qui exigent l'achat et la réception du billet avant la montée dans le véhicule. Pour le surplus, les prescriptions du T600 chapitre 12 s'appliquent (pas de confiscation possible du téléphone mobile).
- 6.1.1.4 Les titres de transports sous forme de carte comportant plusieurs trajets ou les titres de transport en prévente ne sont valables que s'ils ont été timbrés à un oblitérateur avant le début de la course ou activés électroniquement pour les cartes sur application mobile. Au départ des stations ou arrêts sans oblitérateur, le voyageur inscrira manuellement avec un stylo indélébile en partant de la case du bas, la date de validité en observant les coordonnées pré-imprimées (par exemple 01 juillet 2019 14h15).
- 6.1.1.5 Les voyageurs sans titre de transport valable sont astreints au paiement d'une surtaxe.

6.2 Bases légales

- 6.2.1.1
- Loi fédérale sur le transport des voyageurs / LTV, RS 745.1
 - Ordonnance sur le transport des voyageurs / OTV, RS 745.1
 - Le présent tarif et T600 chapitre 12
 - Les prescriptions particulières des entreprises de transport

6.3 Annonce, encaissement et durée de validité

- 6.3.1.1 Les annonces et l'encaissement sont opérés selon les prescriptions du T600 chapitre 12.
- 6.3.1.2 Les entreprises de la CTNE utilisent le formulaire «Voyage sans titre de transport valable». Ce dernier peut être émis soit manuellement à l'aide d'un carnet, soit électroniquement à l'aide d'un appareil de vente et de contrôle.
- 6.3.1.3 Le formulaire est valable comme titre de transport dans toutes les zones de la CTNE, pendant une heure à partir de son émission.
- 6.3.1.4 Les modèles de formulaires figurent à l'Annexe 3 du présent tarif

6.4 Surtaxe et frais administratifs

- 6.4.1.1 Les dispositions du T600 chapitre 12, s'appliquent.

6.5 Abus et falsifications

- 6.5.1.1 Les dispositions du T600 chapitre 12.6 s'appliquent.

7 Gestion et exploitation des données

- 7.1.1.1 Les données personnelles et de prestation sont collectées, gérées et stockées selon T601 chapitre 10.

8 Prix

Les prix des titres de transport s'entendent en francs suisses et TVA comprise. Ils sont valables dès le 15.12.2019. Les prix sont indiqués sous réserve de modification.

8.1 Prix des billets

8.1.1 Billets individuels

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Un trajet, 30'	2.40		2.20	
1 - 2 zones	60'	4.40	7.60	2.30	3.80
3 zones	90'	6.60	11.40	3.30	5.70
4 zones	120'	8.80	15.00	4.40	7.50
5 zones	120'	11.00	18.80	5.50	9.40
6 zones et plus	120'	12.20	22.60	6.60	11.30

8.1.2 Cartes multicourses (6 courses aux prix de 5)

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Un trajet, 30'	12.00		11.00	
1 - 2 zones	60'	22.00	38.00	11.50	19.00
3 zones	90'	33.00	57.00	16.50	28.50
4 zones	120'	44.00	75.00	22.00	37.50
5 zones	120'	55.00	94.00	27.50	47.00
6 zones et plus	120'	66.00	113.00	33.00	56.50

8.1.3 Cartes journalière

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
1 - 2 zones	Valable dès la date d'émission ou d'oblitération et jusqu'à 5h le lendemain	11.00	19.00	5.80	9.50
3 zones		13.20	22.80	6.60	11.40
4 zones		17.60	30.00	8.80	15.00
5 zones		22.00	37.60	11.00	18.80
6 zones et plus		26.4	45.20	13.20	22.60

8.1.4 Carte « journalière ville »

La Chaux-de-Fonds ou Le Locle	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
Lignes urbaines uniquement	Valable dès la date d'émission ou d'oblitération et jusqu'à 5h le lendemain	6.00	-	5.50	-

8.1.5 Billet de groupe

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1cl
« Court parcours »	Un trajet, 30'	1.80		1.60	
1 – 2 zones	60'	3.20	5.40	1.70	2.70
3 zones	90'	4.80	8.00	2.40	4.00
4 zones	120'	6.20	10.60	3.10	5.30
5 zones	120'	7.80	13.20	3.90	6.60
6 zones et plus	120'	9.40	16.00	4.70	8.00

8.1.6 Cartes journalières de groupe

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1cl
Villes de La Chaux-de-Fonds et le Locle	Valable dès la date d'émission ou d'oblitération et jusqu'à 5h le lendemain	4.20		3.90	
1 – 2 zones		7.80	13.40	4.10	6.70
3 zones		9.40	16.00	4.70	8.00
4 zones		12.40	21.00	6.20	10.50
5 zones		15.40	26.40	7.70	13.20
6 zones et plus		18.60	31.80	9.30	15.90

8.2 Prix des abonnements

8.2.1 Abonnements Adulte

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.	FlexiAbo 2 cl.	FlexiAbo 1 cl.
1 - 2 zones	684.00	1170.00	76.00	130.00	380.00	650.00
3 zones	990.00	1683.00	110.00	187.00	550.00	935.00
4 zones	1278.00	2178.00	142.00	242.00	710.00	1210.00
5 zones et plus	1548.00	2637.00	172.00	293.00	860.00	1465.00

8.2.2 Abonnements Enfant/Jeune

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.	FlexiAbo 2 cl.
1 - 2 zones	513.00	-	57.00	-	285.00
3 zones	747.00	-	83.00	-	415.00
4 zones	963.00	-	107.00	-	535.00
5 zones et plus	1161.00	-	129.00	-	645.00

8.2.3 Abonnements Sénior

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.	FlexiAbo 2 cl.
1 - 2 zones	513.00	-	57.00	-	285.00
3 zones	747.00	-	83.00	-	415.00
4 zones	963.00	-	107.00	-	535.00
5 zones et plus	1161.00	-	129.00	-	645.00

8.3 Titres de transport complémentaires

8.3.1 Billets de raccordement

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
1 - 2 zones	60'	4.40	7.60	2.30	3.80
3 zones	90'	6.60	11.40	3.30	5.70
4 zones	120'	8.80	15.00	4.40	7.50
5 zones	120'	11.00	18.80	5.50	9.40

8.3.2 Billets de surclassement

Zones	Validité	Entier	Réduit
1 - 2 zones	60'	3.20	1.50
3 zones	90'	4.80	2.40
4 zones	120'	6.20	3.10
5 zones	120'	7.80	3.90
6 zones	120'	9.40	4.70

9 Dispositions pour les annonces de groupes

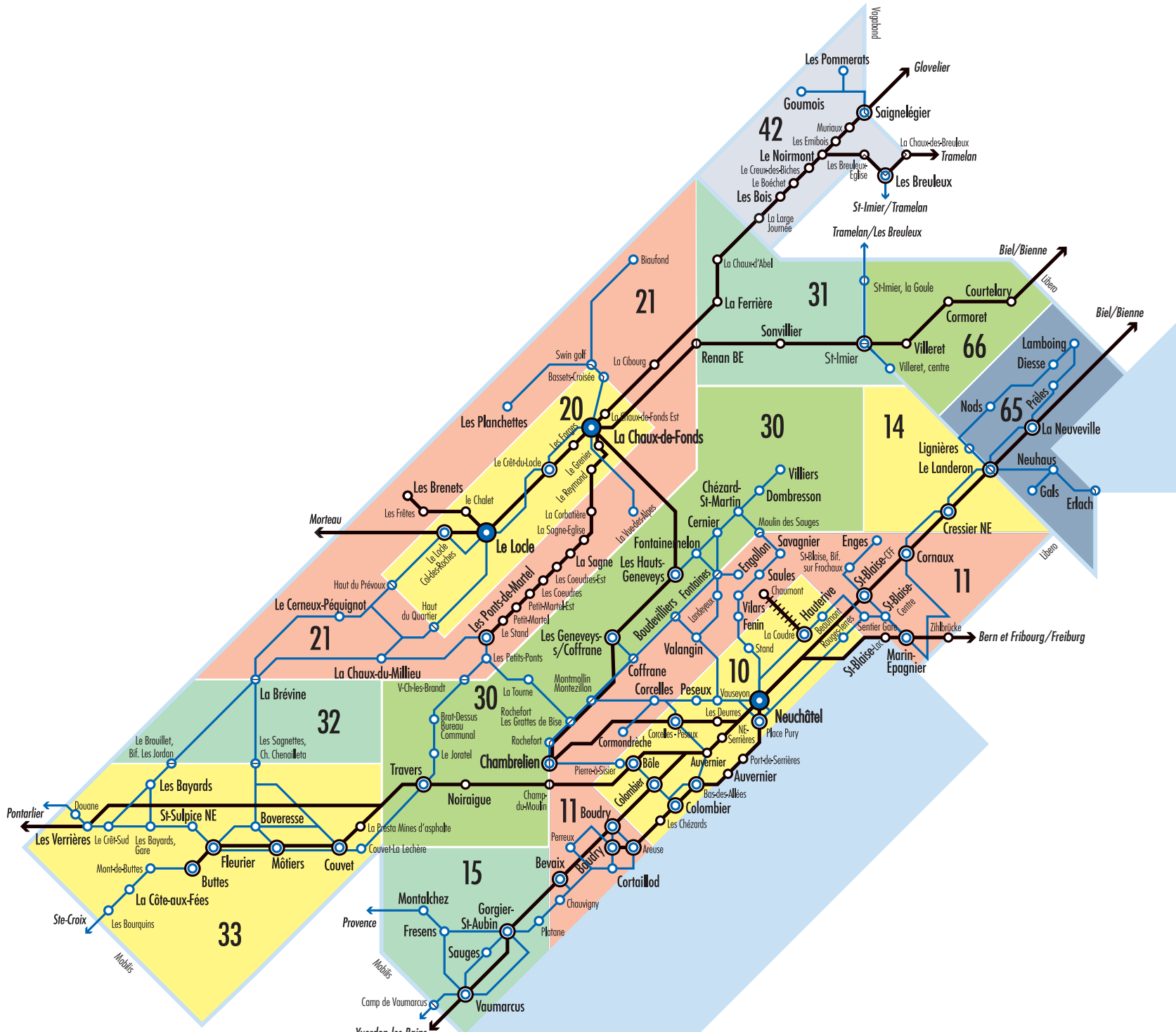
9.1 Généralités

- 9.1.1.1 Les dispositions du P507 (Système CAPRE) sont applicables pour les annonces de groupes dans un rayon de validité communautaire.
- 9.1.1.2 Les entreprises qui ne disposent pas du système CAPRE envoient leurs annonces aux adresses ci-dessous.
- 9.1.1.3 Afin que l'acheminement optimal et les correspondances souhaitées puissent être assurés, il est essentiel d'indiquer le parcours entier du voyage, y compris les courses bus et bateau.
- 9.1.1.4 L'assentiment des entreprises participantes est nécessaire pour les groupes dont le nombre de participants est supérieur au nombre indiqué dans le tableau ci-dessous.

Entreprise	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	1 cl.	2 cl.
BLS 033	BLS SA Reisezentrum Ins	031 327 24 30		ins@bls.ch	10	50
PAG 801	CarPostal SA	0848 40 20 40		ouest@carpostal.ch		10
CFF 011	CFF Contact Center Case postale 176 3900 Brigue	0848 44 66 88 (CHF 0.08/min.)			60	80
CJ 043	Gare de Saignelégier	032 952 42 73	032 952 42 70	gare-saignelegier@les-cj.ch	10	100
CJ Auto 833	Automobiles CJ Grand-Rue 9 2720 Tramelan	032 486 93 37	032 486 93 50	autos@les-cj.ch		20
TRN-tn 153 TRN-cmn 044 TRN-rvt 073 TRN- autorvt 796 TRN-tc 792 TRN- autovr 156	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 24 24	032 924 24 09	capre@transn.ch	10	10

10 Annexes

Annexe 1 : Plan de zones ONDE VERTE



Annexe 2 : Modèles de titres de transport

Billets individuels



Billets court parcours





ONDE VERTE
 Billet individuel
 Valable: 23.09.2020 12:20 -
 23.09.2020 12:50
 Boudry Littorail, gare
 Court parcours
 Selon indications de l'automate

TEST - Stats

2. Cl.  Prix entier CHF 2.30
 (2.)(V)(12) Article-No.: 8752
 005012 278656529 23091220
 94231 incl. 7.70% TVA/TRANSN BAR



Ticket-ID: 4199 8596 6848

ONDE VERTE Einzelbillett				Max Muster		
INT						
GÜLTIG: 2020				26.08.1991		
		VON / DE / DA / FROM	→ NACH / A / TO			KL. CL.
26.08	13:59	Neuchâtel, Rocher	→ *	26.08	14:29	2
*	*	*	→ *	*	*	*
Kurzstrecke						
Reduziert 1/2				VIS CHF 2.10		

(2.)(V)(HA)(22)
 Referenz-Nr.: 0140907525

Artikel-Nr.: 8752
 inkl. 7.70% MWST/BLS



Cartes multicourses

ONDE VERTE
 Carte multicourses
 Echéance: 14.09.2023
 Valable: 1 heure

6
5
4
3
2
1

Zone 15

No article: 008755
 (2.)(MFK)(12)
 Prix entier
 2. Cl. CHF 21.00
 209836 16045236 15091543
 07.70% TVA/PAG

ONDE VERTE
 Carte multicourses
 Echéance: 21.09.2023
 Valable: 1 heure(s)

6
5
4
3
2
1

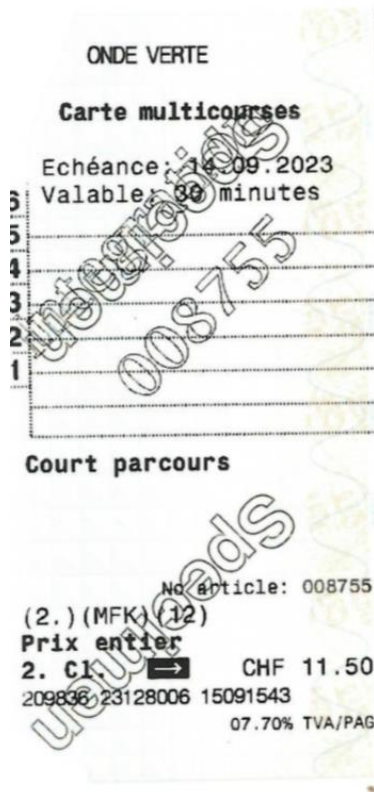
Zones 10 1

TEST - Stats

Article-No.: 8755
 (2.)(MFK)(12)
 Prix entier
 2. Cl. CHF 21.00
 5012 278655722 23091217 BAR
 94231 7.70% TVA/TRANSN



Cartes multicourses court parcours



ONDE VERTE

Carte journalière

Valable: 12.12.2023 00:00 -
13.12.2023 05:00

Toutes les zones

Votre choix:

Neuchâtel, Place Pury
via Toutes les zones
St-Imier

2. Cl. Réduit 

CHF 13.20

(2.)(TK)(V)(HA)

No article: 8753

106 0353094120 18101316

4398 incl. 7.70% TVA/TRN BAR

0100126_CA

COMMUNAUTE TARIFAIRE NEUCHATEL
ONDE VERTE BILLET DE GROUPES
VALABLE: 15.12.2019
08:16 - 10:15 HEURE

2.CL.

BERN-TUP-P2-
Servizio comune
101 000080 15120817
15.12.2019
NO ARTICLE: 008759

ZONES 10 11 30 33

10	ABT 1/2	CHF	2.90		
10	ADULTES	CHF	5.80		
10	CHIEN	CHF	2.90		
10	AG	CHF	2.90		
10	ENFANT -6	CHF			
10	JEUNE 6-25	CHF	2.90	60	TOTAL
					TOTAL
					CHF 145.00

INCL. 07.70% TVA/SBB

Specimen Specimen Specimen

F021132-02

Carte journalière pour groupe

COMMUNAUTE TARIFAIRE NEUCHATEL
ONDE VERTE CARTE JOURNALIERE DE GROUPES
 VALABLE : 15.12.2019

2.CL.

BERN-TUP-P2-
 Servizio comune
 101 000083 15120819
 15.12.2019
 NO ARTICLE: 008760

 ZONES 10 11 20 21
 30

10 ABT 1/2	CHF	7.30		
10 ADULTES	CHF	14.60		
10 CHIEN	CHF	7.30		
10 AG	CHF	7.30		
10 ENFANT -6	CHF			
10 JEUNE 6-25	CHF	7.30	60	TOTAL
				TOTAL
				CHF 365.00

INCL. 07.70% TVA/SBB

F021103_02

Billet PP « Ecole »



Communauté tarifaire neuchâteloise

Billet de groupe PP école

N° 010001

Ecole : Classe :

Nom, prénom, téléphone
 de la personne responsable :

Date du voyage : Heure du voyage :

Trajet : de à

Via :

Zone(s) empruntée(s) :

Toutes zones :

Numéro ou code de réservation :

Simple course ou Aller-retour Valable en 2^{ème} classe

Participants :

Tarif entier (1/1) nombre

Tarif réduit (1/2) nombre

Titulaires d'abonnements couvrant
 l'entier du parcours² nombre

Enfants de moins de 6 ans³ nombre

¹ Obligatoire lors de l'utilisation de train et/ou de bus régional (hors des villes) par les groupes.
² Si les propres titres de transport des participants couvrent une seule partie de la course, des billets de groupe distincts doivent être émis pour chaque parcours partiel.
³ Les enfants qui voyagent gratuitement entrent en considération pour le calcul du nombre minimum de participants. Au maximum, 6 enfants de moins de 6 ans voyagent gratuitement par accompagnateur. Les enfants supplémentaires payent le tarif réduit.

Abonnement transfrontalier : mensuel Interval

ONDE VERTE

Non-transmissible.

ONDE VERTE - Interval Abo mensuel

10.12.2023

09.01.2024

Le Locle-Col-des-Roches

Morteau

Toutes les zones

Valable uniquement avec une pièce
d'identité officielle.

Carrico de Oliveira Silvia

Date de naissance: 17.03.1971

No client: 084-177-913-4

2. Cl. Adulte

CHF 212.00

(2.)(I-ABO)

No article: 63663

103 888786563 17101049

4398 incl. TVA/TRN BAR

00810 03 CA

Abonnement transfrontalier : mensuel Transval

ONDE VERTE

Non-transmissible.

ONDE VERTE - Transval Abo mensuel

10.12.2023

09.01.2024

Travers

Pontarlier

Zones 10 11 30 33

Valable uniquement avec une pièce
d'identité officielle.

Aimone David

Date de naissance: 30.08.1968

No client: 115-345-377-3

2. Cl. Adulte

CHF 182.00

(2.)(I-ABO)

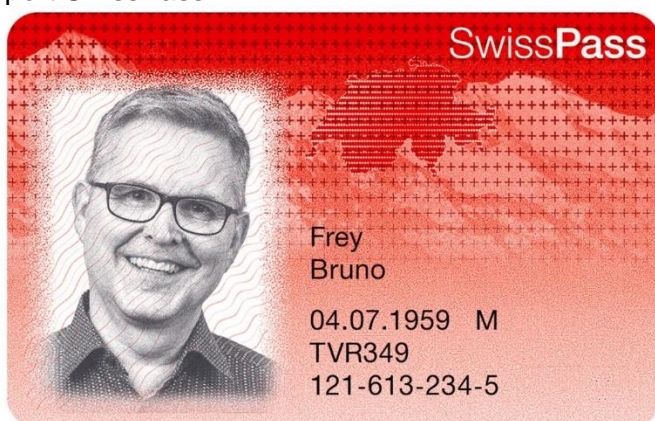
No article: 63664

102 888789891 17101055

4398 incl. TVA/TRN BAR

02660 03_CA

Support SwissPass



Surclassement

ONDE VERTE

Surclassement

Valable: 14.10.2020 11:18 -
14.10.2020 13:18

Zones 10 11 20 21 30

30

Votre choix:
La Chaux-de-Fonds
via direct
Neuchâtel

30

1. Cl. Réduit
CHF 3.90
(1.)(GA)(GA)(GA)(2007)
No article: 8757
101 286482837 14101119
04326 incl. 7.70% TVA/TRN BAR

D103.24 CA

Billet de raccordement

ONDE VERTE

Billet de raccordement

Valable: 14.10.2020 11:20 -
14.10.2020 12:50

Valable pour
3 Zones
Valable avec un autre titre de
transport Onde Verte

3 Zones

30

2. Cl. Réduit
CHF 3.10
(2.)(V)(HA)
No article: 8756
101 286483324 14101121
04326 incl. 7.70% TVA/TRN BAR

D111.10 CA

Titre de transport touristique



TRANSPORT CARD 2020

(2.)(TK)(V)(SPEZ)(2)

Nom / Prénom : _____

valable du / / 2020

au / / 2020

Timbre et signature de l'établissement :

Toutes les zones ONDE VERTE (sauf la 42), 2^{ème} classe, carte personnelle non transmissible, valable seulement si dûment complétée, destinée aux clients d'établissements hôteliers et parahôteliers situés sur le territoire du canton de Neuchâtel. Carte valable (15 jours max.) durant le séjour jusqu'à la fin des services de transports réguliers. Ne peut être ni remboursée ni échangée. Sur demande, la présentation d'une pièce d'identité avec photo pourra être exigée.

Abonnement pour les agents de contrôle NSA



Die Inhaberin/der Inhaber dieses Ausweises ist berechtigt, die Fahrausweise zu prüfen und von Reisenden ohne gültigen Fahrausweis den geschuldeten Fahrpreis mit dem vorgesehenen Zuschlag zu erheben. Auf Verlangen müssen sie sich über ihre Identität ausweisen.

Le/la titulaire de la présente pièce de légitimation est autorisé/e à contrôler les titres de transport et à exiger, de la part des voyageurs sans titre de transport valable, le paiement de la course et du supplément prévu par le règlement. Sur demande, le voyageur doit pouvoir attester de son identité.

La o il titolare di questa legittimazione ha facoltà di controllare i titoli di trasporto e di riscuotere dai viaggiatori sprovvisti di un biglietto valevole il prezzo di trasporto e l'eventuale supplemento previsto. A sua richiesta devono essere fornite le loro identità.

Pôle Client / Vente

Rechtsgrundlagen/base justice/base legale
SR 745.1, PBG, Art. 20 / 22
SR 745.11, Art. 57

Gültigkeit: 01.01.2020 - 31.12.2020
Validité:
Validità:

Formule électronique

Exemple transN

transN
transports publics neuchâtelois

Transports Publics Neuchâtelois SA
Case Postale 3156
2001 Neuchâtel

Demande: 15110 61129 34538

KB-NR.: 5001
vendredi 6 novembre 2015 à 11:29

Ligne*: 101_TRN
Direction: Neuchâtel, Place Pury
Zone: 10
Arrêt: Neuchâtel, Place Pury

Pièce d'identité: Permis
Titre de civilité: Monsieur
Nom: *****
Prénom: *****
Rue: *****
NPA: 00000
Lieu: ****
Pays de résidence: Suisse
Date de naissance: 01.01.1900
Lieu d'origine: ****
Pays d'origine: Suisse

Sans titre valable

Supplément:	90.00CHF
Forfait prix voyage (incl. 8% TVA):	10.00CHF
Frais de traitement:	20.00CHF
INCL. 8.00% TVA/TRANSN	
Sous-total:	120.00CHF
Total:	120.00CHF

Ce montant peut augmenter en cas de récidive.

La formule est valable comme titre de transport dans toutes les zones ONDE VERTE pendant une heure à partir de son émission

Le signataire certifie l'exactitude des données.

Annexe 4: Points d'arrêts des entreprises de transport
A - C

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
A			
AREUSE	11	TRN-tn	11Areuse
AREUSE LES ISLES	11	PAG	AREUISL
AUVERNIER LITTORAIL	11	TRN-tn	10AUVERN
AUVERNIER	10	CFF	AUV
AUVERNIER LITTOTAL GARE	11	PAG	AREULIG
AUVERNIER PACOTTE	10	TRN-tn	10PACOTT
AUVERNIER TN	10	TRN-tn	10auev

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
B			
BEMONT NE RESTAURANT	32	PAG	32BÉMON
BEMONT NE SUR-LE-PONT	32	PAG	32SURPO
BEVAIX CENTRE	11	PAG	BEVACEN
BEVAIX CHAUVIGNY	11	PAG	BEVACHA
BEVAIX	11	CFF	BV
BEVAIX GIRATOIRE 3 COMMUNES	11	PAG	BEVAGIR
BEVAIX LES JONCHERES	11	PAG	BEVAJON
BEVAIX LES YERES	11	PAG	BEVAYER
BIAUFOND DOUANE	21	PAG	21BIAUF
BIAUFOND LA RASSE	21	PAG	21LARAS
BIAUFOND LES AVANTS	21	PAG	21AVANT
BOLE COLLEGES	10	TRN-tn	10COLLBO
BOLE GARE	10	TRN-rvt	10bole

BOLE PIERRE-A-SISIER	10	TRN-tn	10PIASI
BOLE SOLITUDE	10	TRN-tn	10SOLI
BOLE SOUS LE PRE	10	TRN-tn	10SOUPRE
BODEVILLIERS BOTTES	11/30	PAG	BOUDEV1
BODEVILLIERS CENTRE	11/30	TRN-autovr	30boce
BODEVILLIERS CENTRE	11/30	PAG	BOUDEVI
BODEVILLIERS JONCHERE	11/30	TRN-autovr	11rojo
BODEVILLIERS JONCHERE	11/30	PAG	BOUDEV2
BOUDRY ADDOZ	11	PAG	BOUDADD
BOUDRY BELLEVUE	11	PAG	BOUDBEL
BOUDRY BACONNIERE	11	PAG	BOUDBAC
BOUDRY CEDRES	11	PAG	BOUDCED
BOUDRY CONRARDES	11	PAG	BOUDCON
BOUDRY GARE	11	PAG	BOUDGAR
BOUDRY	11	CFF	BDR
BOUDRY PRAZ	11	PAG	BOUDPRA
BOUDRY TN LITTORAIL	11	TRN-tn	11BO5ST
BOUDRY	11	TRN-tn	11ADDOZ
BOUDRY, BUCHILLES	11	PAG	BOUDBUC
BOUDRY-LA TUILIERE	11	TRN-tn	11TUILIE
BOUDRY CENTRE SPORTIF	11	PAG	BOUDCSP
BOUDRY LES TILLES	11	PAG	BOUDTIL
BOUDRY LITTORAIL GARE	11	PAG	BOUDLIT
BOUDRY SUR-LA-FORET	11	PAG	BOUDFOR

BOUDRY, VAUVILLIERS	11	PAG	BOUDVAU
BOVERESSE GARE	33	PAG	33BOVGA
BOVERESSE PISCINE	33	TRN- autorvt	33Bopi
BOVERESSE PISCINE	33	PAG	33BOVPI
BOVERESSE PRISE-SECHE	33	PAG	33PRISE
BOVERESSE SECHOIR	33	TRN- autorvt	30bose
BOVERESSE SECHOIR	33	PAG	30BOVSE
BOVERESSE TRN/AUTRVT	33	TRN- autorvt	33BOTEM
BROT-DESSUS BUREAU COMMUNAL	30	TRN- autorvt	30brbu
BROT-DESSUS LE JORATEL	30	TRN- autorvt	30brle
BROT-DESSUS VERS-CHEZ-LES-BRANDT	21/30	TRN- autorvt	30brve
BUTTES BIF LES GOUTTETTES	33	PAG	33LESGO
BUTTES GARE	33	TRN- rvt	33butt
BUTTES GARE	33	PAG	33BUTTE

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
C			
CERNIER BOIS DU PAQUIER	30	TRN- autovr	30bopa
CERNIER CENTRE	30	TRN- autovr	30cece
CERNIER CENTRE	30	PAG	CERNIER
CERNIER CRET DEBELY	30	TRN- autovr	30CREDEB
CERNIER EVOLOGIA	30	TRN- autovr	30evol
CHAMBRELIEN	11/30	CFF	CHN
CHAMBRELIEN GARE	11/30	TRN- tn	11Chaga
CHAMBRELIEN LA SAUGE	11/30	TRN- tn	66sauge
CHAMBRELIEN VILLAGE	11/30	TRN- tn	11villa

CHAUMONT (FUNI)	11	TRN- tn	
CHAMP-DU-MOULIN	11/30	TRN- rvt	11chmo
CHEZARD-ST-MARTIN GRAND-CHEZAR	30	TRN- autovr	30GCHEZ
CHEZARD-ST-MARTIN PETIT-CHEZAR	30	TRN- autovr	30PCHEZ
CHEZARD-ST-MARTIN REBATTE	30	TRN- autovr	30STMR
CHEZARD-ST-MARTIN ST-MARTIN	30	TRN- autovr	30SMARC
CHEZ-LE-BART COMBAMARRE	15	PAG	CHEZCOM
CHEZ-LE-BART PLATANES	15	PAG	CHEZPLA
CHEZ-LE-BART, POSTE	15	PAG	CHEZPOS
COFFRANE LA PELLEUSE	11/30	PAG	COFPELL
COFFRANE RUE DU COLLEGE	11/30	PAG	COFCOLL
COLOMBIER	10	CFF	CLB
COLOMBIER NE, CESCOLE	10	TRN- tn	10CESCO
COLOMBIER NE, CH.DES ECOLIERS	10	TRN- th	10ECOLI
COLOMBIER NE RUE DE L'ETANG	10	TRN- tn	10ETANG
COLOMBIER NE LITTORAIL	10	TRN- tn	10COLOMB
COLOMBIER NE-BAS-DES-ALLEES	10	TRN- tn	10BALLEE
COLOMBIER NE-LES CHEZARDS	10	TRN- tn	10CHEZA
COLOMBIER NE GIRATOIRE DE LA GARE	10	TRN- tn	10PEUSES
COLOMBIER NE ALLEE LITTORAIL	10	TRN- tn	10BALLEE
COLOMBIER SOURCES	10	TRN- tn	10SOURCE
COLOMBIER NE ST-ETIENNE	10	TRN- tn	10STETIE
COLOMBIER NE CENT-PAS	10	TRN- tn	10VERNE

CONCISE CAMP DE VAUMARCUS	15	PAG	CONCVAU
CORCELLES NE EGLISE	11	PAG	11CORÉG
CORCELLES NE HAUT DU VILLAGE	11	PAG	11CORHA
CORCELLES NE LES VERNETS	11	PAG	11LEVER
CORCELLES NE PHARMACIE	11	PAG	11CORPH
CORCELLES NE RUE A JEAN	11	PAG	11CORJE
CORCELLES-COLLEGE	11	TRN-tn	11 CORCE
CORCELLES-LA NICOLE	11	TRN-tn	11NICOL
CORCELLES-PESEUX	10	CFF	CP
CORCELLES-PHARMACIE	11	TRN-tn	11PHARM
CORCELLES-PLACE DE LA GARE	10	TRN-tn	10PLGARE
CORMONDRECHE GRAND'RUE	11	TRN-tn	11CORMO
CORMONDRECHE-RUE DU PRIEURE	11	TRN-tn	11PRIEUR
CORMORET	66	CFF	CORM
CORMORET, COUR À MORET	66	PAG	CORCMO
CORNAUX	11	CFF	CORN
CORNAUX GARE	11	PAG	11CORNG
CORTAILLOD LES JORDILS	11	PAG	CORTJOR
CORTAILLOD, CHANÉLAZ	11	PAG	CORTCHA
CORTAILLOD BAS-DE-SACHET	11	PAG	CORTSAC
CORTAILLOD BUFFET D'UN TRAM	11	PAG	CORTBUF
CORTAILLOD CABLES	11	PAG	CORTCAB
CORTAILLOD CORT'AGORA	11	PAG	CORTAGO
CORTAILLOD GRAVIERS	11	PAG	CORTGRA

CORTAILLOD TEMPLE	11	PAG	CORTTEM
COURTELARY	66	CFF	CTY
COURTELARY, PLACE DE LA GARE	66	PAG	COPLGAR
COUVET BIF DE PLANCEMONT	33	PAG	33BIFPL
COUVET CENTRE COMMERCIAL	33	TRN-autorvt	33coco
COUVET CENTRE COMMERCIAL	33	PAG	33COUVC
COUVET ESPACEVAL	33	PAG	33COUCS
COUVET ESPACEVAL	33	TRN-autorvt	esVAL
COUVET GARE	33	TRN-rvt	33COUBU
COUVET GARE	33	PAG	33COUVG
COUVET HOPITAL	33	TRN-autorvt	33coho
COUVET HOPITAL	33	PAG	33COUVH
COUVET LA LECHERE	33	TRN-autorvt	33cola
COUVET LE PREYEL	33	TRN-autorvt	33cole
COUVET LE PREYEL	33	PAG	COUPREY
COUVET VIADUC	33	PAG	33COUVV
CRESSIER NE	14	CFF	CRNE
CRESSIER NE GARE	14	PAG	14CRESN
CRESSIER NE MALPIERRES	14	PAG	14CRESM
CRESSIER NE SANSFOIN	14	PAG	CRESAN

7.1 D - G

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
D			
DIESSE, CHENAUX	65	PAG	314DICH
DIESSE, VILLAGE	65	PAG	314DIVI
DOMBRESSON BAS DES CRETS	30	TRN-autovr	30bacr

DOMBRESSON COLLEGE	30	TRN-autovr	30post
DOMBRESSON TEMPLE	30	TRN-autovr	30bacr

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
E			
ENGES COLLEGE	11	PAG	11ENGES
ENGES, LORDEL	11	PAG	11ENLO
ENGES VERGER-DU BAS	11	PAG	11VERBA
ENGES VILLAGE	11	PAG	11ENGEP
ENGOLLON PISCINE	11	TRN-autovr	11pisc
ENGOLLON VILLAGE	11	TRN-autovr	11engo
EPAGNIER	11	PAG	11EPAGN
ERLACH, GOSTEL	65	PAG	313ERGO
ERLACH, STEDTLI	65	PAG	313ERST
ERLACH, OBERSTUFENSCHULE	65	PAG	313EROS
ERLACH, UNTER DEN HALDEN	65	PAG	313ERUH

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
F			
FENIN	11	TRN-tn	FENIN
FLEURIER COLLEGE REGIONAL	33	TRN-autorvt	33flco
FLEURIER COLLEGE REGIONAL	33	PAG	FLECOLL
FLEURIER GARE	33	PAG	33FLEPO
FLEURIER GARE	33	TRN-rvt	33flga
FLEURIER GARE	33	TRN-autorvt	33flga
FLEURIER GRAND-RUE	33	TRN-autorvt	33flgr
FLEURIER HOTEL DE VILLE	33	TRN-autorvt	33flbc
FLEURIER GRANDS CLOS	33	TRN-autorvt	33flle
FONTAINEMELON COLLEGE	30	TRN-autovr	30foco
FONTAINEMELON FERME MATILE	30	TRN-autovr	30fema

FONTAINEMELON CENTRE	30	TRN-autovr	30maco
FONTAINEMELON SOUS LA LISIÈRE	30	TRN-autovr	30soli
FONTAINEMELON SOUS L'USINE	30	TRN-autovr	30sous
FONTAINES LE DISTRICT	11	TRN-autovr	11dist
FONTAINES LE DISTRICT	11/30	PAG	FONTAD
FONTAINES LE PAVE	11/30	TRN-autovr	11pave
FONTAINES LE PAVE	11/30	PAG	FONTAIN
FONTAINES LES BASSINS	11/30	TRN-autovr	11bass
FONTAINES LES BASSINS	11/30	PAG	FONTAB
FRESENS BAS DU VILLAGE	15	PAG	FRESBAS
FRESENS VILLAGE CENTRE	15	PAG	FRVICE

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
G			
GALS, BETHLEHEM	65	PAG	314GABE
GALS, DORF	65	PAG	314GADO
GALS, GEMEINDEHAUS	65	PAG	314GAGE
GALS, NEUHAUS	65	PAG	314GANE
GORGIER CRÊT-DE-LA FIN	15	PAG	GORGFIN
GORGIER-ST-AUBIN COLLEGE	15	PAG	GORGCOL
GORGIER-ST-AUBIN	15	CFF	GGARE
GORGIER-ST-AUBIN GARE	15	PAG	GORGCOFF
GOUMOIS, BELFOND	42	PAG	BELFO14
GOUMOIS, DOUANE	42	PAG	GOUMO16
GOUMOIS, TOURNANT THEUSSERET	42	PAG	TOUTH15
GRAND-SAVAGNIER	11	TRN-tn	GSAVG

7.2 H - L

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
H			
HAUTERIVE POSTE	10	TRN-tn	10HRIV
HAUTERIVE LONGSCHAMPS	10	TRN-tn	10LOCHA
HAUTERIVE-BEAUMONT	10	TRN-tn	10BEAUM
HAUTERIVE-CHATEAU	10	TRN-tn	10CHAT_H
HAUTERIVE-LATENIUM	10	TRN-tn	10MUSARC
HAUTERIVE-PORT	10	TRN-tn	10PORTH
HAUTERIVE-ROUGES-TERRES	10	TRN-tn	10 R Terre

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
I			
J			
K			

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
L			
LA BREVINE. BIF. CHOBERT	21/32	PAG	21BICHO
LA BREVINE. BIF PETIT BAILLOD	32	PAG	32BIPBA
LA BREVINE BOIS-DE-L'HALLE	32	PAG	32BOISH
LA BREVINE CH. DU BAILLOD	32	PAG	32CHBAI
LA BREVINE FERME BAILLOD	32	PAG	32BRÉBAI
LA BREVINE POSTE	21/32	PAG	21BRÉVI
LA CHATAGNE ANC. POSTE	21	PAG	21CHÂTA
LA CHATAGNE CRET-LA-CHATAGNE	21	PAG	21CRÊTC
LA CHATAGNE COMBE LA RACINE	21	PAG	21CRACI
LA CHATAGNE LE MOULINET	21	PAG	21CHÂTM

LA CHATAGNE MILIEU DES PRES	21	PAG	21MIPRE
LA CHAUX-D'ABEL GARE	31	CJ	CHX ABEL
LA CHAUX-DE-F ABRAHAM-ROBERT	20	TRN-tc	20abro
LA CHAUX-DE-F ALLEES DU QUARTZ	20	TRN-tc	20quar
LA CHAUX-DE-F ARMES-REUNIES	20	TRN-tc	20arre
LA CHAUX-DE-F BEAUX-DIMANCHES	20	TRN-tc	20bedi
LA CHAUX-DE-F BIBLIOTHEQUE	20	TRN-tc	20bibl
LA CHAUX-DE-F BLAISE-CENDRARS	20	TRN-tc	20blce
LA CHAUX-DE-F BOIS PT CHATEAU	20	TRN-tc	20boch
LA CHAUX-DE-F BONNE FONTAINE	20	TRN-tc	20bofo
LA CHAUX-DE-F CERNIL-ANTOINE	20	TRN-tc	20cean
LA CHAUX-DE-F CHAPEAU-RABLE	20	TRN-tc	20chra
LA CHAUX-DE-F EPLATURES NORD	20	TRN-tc	20epla
LA CHAUX-DE-F EPLATURES-JAUNE	20	TRN-tc	20epja
LA CHAUX-DE-F F-COURVOISIER	20	TRN-tc	20frco
LA CHAUX-DE-F JACOB-BRANDT	20	TRN-tc	20jabr
LA CHAUX-DE-F LYCEE BLAISE-C	20	TRN-tc	20blce
LA CHAUX-DE-F PAYSANS-HORL	20	TRN-tc	20paho
LA CHAUX-DE-F PERRET-GENTIL	20	PAG	20pege

LA CHAUX-DE-F COMBE PERRET	20	TRN-tc	20cope
LA CHAUX-DE-F POINT-DU-JOUR	20	TRN-tc	20pojo
LA CHAUX-DE-F PRES-DE-LA- RONDE	20	TRN-tc	20prro
LA CHAUX-DE-F PTES- CROSETTES	20	TRN-tc	20pecr
LA CHAUX-DE-F TRICENTENAIRE	20	TRN-tc	20tric
LA CHAUX-DE-F VILLA TURQUE	20	TRN-tc	20vitu
LA CHAUX-DE- FONDS 1ER AOUT	20	TRN-tc	20aout
LA CHAUX-DE- FONDS 22 CANTONS	20	TRN-tc	20cant
LA CHAUX-DE- FONDS ABEILLE	20	TRN-tc	20abei
LA CHAUX-DE- FONDS AMI- GIRARD	20	TRN-tc	20amgi
LA CHAUX-DE- FONDS ARC-EN- CIEL	20	TRN-tc	20arci
LA CHAUX-DE- FONDS ARETES	20	TRN-tc	20aret
LA CHAUX-DE- FONDS BALANCIER	20	TRN-tc	20prin
LA CHAUX-DE- FONDS BASSETS-CR	20/21	PAG	21BASSE
LA CHAUX-DE- FONDS BEL-AIR	20	TRN-tc	20beai
LA CHAUX-DE- FONDS BIF BUL- VA	20	PAG	20BBULV
LA CHAUX-DE- FONDS BOUGILLONS	20	TRN-tc	20bourg
LA CHAUX-DE- FONDS BREGUET	20	TRN-tc	20breg
LA CHAUX-DE- FONDS BRENETETS	21	PAG	21BRENT

LA CHAUX-DE- FONDS CERISIER	20	TRN-tc	20ceri
LA CHAUX-DE- FONDS CHAPELLE	20	TRN-tc	20chap
LA CHAUX-DE- FONDS CHARRIERE	20	TRN-tc	20chde
LA CHAUX-DE- FONDS CHASSERAL	20	TRN-tc	20chas
LA CHAUX-DE- FONDS CHEMIN- BLANC	20	TRN-tc	20chbl
LA CHAUX-DE- FONDS CITADELLE	20	TRN-tc	20cita
LA CHAUX-DE- FONDS CLUSE	20	TRN-tc	20clus
LA CHAUX-DE- FONDS COLLEGE	20	TRN-tc	20coll
LA CHAUX-DE- FONDS COMBE OURS	20	TRN-tc	20coou
LA CHAUX-DE- FONDS COMBE- PERRET	20	TRN-tc	20cope
LA CHAUX-DE- FONDS COMBETTES	20	PAG	20CHFSC
LA CHAUX-DE- FONDS CRETETS	20	TRN-tc	20cret
LA CHAUX-DE- FONDS DOUBS	20	TRN-tc	20doub
LA CHAUX-DE- FONDS ELECTRICES	20	TRN-tc	20elec
LA CHAUX-DE- FONDS ENTILLES	20	TRN-tc	20enti
LA CHAUX-DE- FONDS EPLATTENIER	20	TRN-tc	20CFLEP
LA CHAUX-DE- FONDS ESPACITE	20	TRN-tc	20espa
LA CHAUX-DE- FONDS ESPACITE	20	PAG	20CHFSE

LA CHAUX-DE-FONDS ESPLANADE	20	TRN-tc	20espl
LA CHAUX-DE-FONDS ETANG	20	TRN-tc	20etang
LA CHAUX-DE-FONDS ETOILE	20	TRN-tc	20etoi
LA CHAUX-DE-FONDS FORAINS	20	TRN-tc	20fora
LA CHAUX-DE-FONDS FORGES	20	TRN-tc	20forg
LA CHAUX-DE-FONDS FOULETS	20	TRN-tc	20foul
LA CHAUX-DE-FONDS FRAMERIES	20	TRN-tc	20fram
LA CHAUX-DE-FONDS FUSION	20	TRN-tc	20fusi
LA CHAUX-DE-FONDS	20	CFF	CF
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	CJ	CF 02
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	TRN-cmn	20CF
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	TRN-tc	20CFGAR
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	PAG	20CHFSP
LA CHAUX-DE-FONDS GENTIANES	20	TRN-tc	20gent
LA CHAUX-DE-FONDS GIBRALTAR	20	TRN-tc	20gibr
LA CHAUX-DE-FONDS GR FONTAINE	20	TRN-tc	20grfo
LA CHAUX-DE-FONDS GR FONTAINE	20	PAG	20CHFSG
LA CHAUX-DE-FONDS GRAND-PONT	20	TRN-tc	20grpo
LA CHAUX-DE-FONDS GRILLON	20	TRN-tc	20gril
LA CHAUX-DE-FONDS HELVETIE	20	TRN-tc	20helv

LA CHAUX-DE-FONDS HOPITAL	20	TRN-tc	20hopi
LA CHAUX-DE-FONDS JOUX-PERRET	20	TRN-tc	20jobe
LA CHAUX-DE-F, LA JOUX-PERRET	20	PAG	CHXJOPE
LA CHAUX-DE-FONDS LES FORGES	20	CFF	CFO
LA CHAUX-DE-FONDS M ST-HELIER	20	TRN-tc	20most
LA CHAUX-DE-FONDS MALAKOFF	20	TRN-tc	20mala
LA CHAUX-DE-FONDS MARAIS	20	TRN-tc	20mara
LA CHAUX-DE-FONDS MARCHE	20	TRN-tc	20marc
LA CHAUX-DE-FONDS MONBRILLANT	20	TRN-tc	20monb
LA CHAUX-DE-FONDS MORGARTEN	20	TRN-tc	20CFmorg
LA CHAUX-DE-FONDS MOULINS	20	PAG	20CHFMS
LA CHAUX-DE-FONDS MUSEES	20	TRN-tc	20muse
LA CHAUX-DE-FONDS NORD	20	TRN-tc	20nord
LA CHAUX-DE-FONDS NOTRE-DAME	20	TRN-tc	20noda
LA CHAUX-DE-FONDS NUMAGA	20	TRN-tc	20numa
LA CHAUX-DE-FONDS OREE-DU-BOIS	20	TRN-tc	20OREBO
LA CHAUX-DE-FONDS ORMES	20	TRN-tc	20orme
LA CHAUX-DE-FONDS PAIX	20	TRN-tc	20paix
LA CHAUX-DE-FONDS PAQUERETTES	20	TRN-tc	20paqu

LA CHAUX-DE-FONDS PARC SPORTS	20	TRN-tc	20pasq
LA CHAUX-DE-FONDS PARC SPORTS	20	PAG	20CHFSS
LA CHAUX-DE-FONDS PATINOIRE	20	TRN-tc	20CFPAT
LA CHAUX-DE-FONDS MUSEE PAYSAN	20	TRN-tc	20CFPOL
LA CHAUX-DE-FONDS PONT	20	TRN-tc	20PONT
LA CHAUX-DE-FONDS POUILLEREL	20	TRN-tc	20CFPOU
LA CHAUX-DE-FONDS PRES-VERT	20	TRN-tc	20CFPVE
LA CHAUX-DE-FONDS PREVOYANCE	20	TRN-tc	20CFPRV
LA CHAUX-DE-FONDS PROMENADE	20	TRN-tc	20CFPRO
LA CHAUX-DE-FONDS RECORNE	20	TRN-tc	20reco
LA CHAUX-DE-FONDS SIGNAL	20	TRN-tc	20sign
LA CHAUX-DE-FONDS SOMBAILLE	20	TRN-tc	20somb
LA CHAUX-DE-FONDS STAVAY-MOLLONDIN	20	TRN-tc	
LA CHAUX-DE-FONDS SUCCES	20	TRN-tc	20succ
LA CHAUX-DE-FONDS SWIN GOLF	20/21	PAG	21CHFSW
LA CHAUX-DE-FONDS TETE-DE-RAN	20	TRN-tc	20tera
LA CHAUX-DE-FONDS THEATRE	20	TRN-tc	20thea
LA CHAUX-DE-FONDS TOURBILLON	20	TRN-tc	20toub

LA CHAUX-DE-FONDS TOURELLES	20	TRN-tc	20tour
LA CHAUX-DE-FONDS VERSOIX	20	TRN-tc	20vers
LA CHAUX-DE-FONDS, LES EPLATURES AÉROPORT	20	TRN-tc	20epae
LA CHAUX-DE-FONDS, PLAISANCE	20	TRN-tc	20plai
LA CHAUX-DE-FONDS-EST GARE	20	CJ	CF-Est
LA CHAUX-DE-FONDS-GRENIER GARE	20	TRN-cmn	20legr
LA CHAUX-DES-BREULEUX GARE	42	CJ	CHX-BREU
LA CHAUX-DU-MILIEU CALAME	21	PAG	QUACAL
LA CHAUX-DU-MILIEU CLEF-D'OR	21	PAG	21CLEFD
LA CHAUX-DU-MILIEU LA FORGE	21	PAG	21LAFOR
LA CHAUX-DU-MILIEU LA GR-JOUX	21	PAG	21GRDJO
LA CHAUX-DU-MILIEU LES JOLYS	21	PAG	21LESJO
LA CHAUX-DU-MILIEU P-CHAUX	21	PAG	21PDCHA
LA CHAUX-DU-MILIEU VILLAGE	21	PAG	21CHXMI
LA CIBOURG	21	PAG	CIBOURG
LA CIBOURG GARE	21	CJ	Cibour
LA CORBATIERE GARE	21	TRN-cmn	21COBA
LA CÔTE-AUX-FÉES BELLEVUE	33	PAG	33CÔTEB
LA COTE-AUX-FEES BOLLES-VENT	33	PAG	33BOLDV

LA COTE-AUX-FEES ENTRE-BOLLES	33	PAG	33ENDXB
LA COTE-AUX-FEES LES BOURQUINS	33	PAG	33LSBOU
LA COTE-AUX-FEES GARAGE	33	PAG	33COTEG
LA COTE-AUX-FEES LES LEUBA	33	PAG	33LSLEU
LA COTE-AUX-FEES LES TATTETS	33	PAG	33LESTA
LA COTE-AUX-FEES POSTE	33	PAG	33CÔTEF
LA FERRIERE GARE	31	CJ	FERRIERE
LA FERRIERE GARE	31	PAG	FERGARE
LA FERRIERE BIF. CHAUX D'ABEL	31	PAG	FERCHAU
LA LARGE JOURNEE	42	CJ	
LA MAISON-MONSIEUR BIF.	21	PAG	21MAISO
LA NEUVEVILLE, CHÂTEAU	65	PAG	314NECH
LA NEUVEVILLE, COLLEGE	65	PAG	314NECO
LA NEUVEVILLE	65	CFF	NV
LA NEUVEVILLE, LA MAIN	65	PAG	314NEMA
LA NEUVEVILLE, LES MOULINS	65	PAG	314NEMO
LA NEUVEVILLE, POSTE	65	PAG	314NEPO
LA NEUVEVILLE, RUIS DE VAUX	65	PAG	314NERU
LA PRESTA MINES D'ASPHALTE	33	TRN-rvt	33PREBUS
LA SAGNE GARE	21	TRN-cmn	21sagn
LA SAGNE-EGLISE GARE	21	TRN-cmn	21SAEGB
LA TOURNE COL	30	PAG	30TOURN

LA TOURNE LA MAUVAISE-COMBE	30	PAG	30MAUVC
LA VUE DES ALPES	21	TRN-tc	21vual
LAMBOING, SCIERIE	65	PAG	314LASC
LAMBOING, VILLAGE	65	PAG	314LAVI
LANDEYEUX	11	TRN-autovr	11land
LE BAS-DU-CERNEUX	21	PAG	21BASCEP
LE BOECHET GARE	42	CJ	BOECHET
LE BOÉCHET	42	PAG	BOÉCHE
LE BROUILLET ANC. POSTE	32	PAG	31BROUI
LE BROUILLET BIF. LES JORDAN	32/32	PAG	32BIFJO
LE BROUILLET CHEZ-PETOU	32	PAG	32CHEZP
LE CACHOT, CACHOT DE VENT	21	PAG	21CDVEN
LE CACHOT CARREFOUR	21	PAG	21CACHO
LE CACHOT LE-BAS-DU-CRET	21	PAG	21BACRE
LE CACHOT FROMAGERIE	21	PAG	21FROCA
LE CACHOT PT CACHOT DE BISE	21	PAG	PTCABISE
LE CERNEUX-PEQUIGNOT ETAGES	21	PAG	21LESET
LE CERNEUX-PEQUIGNOT LE CREUX	21	PAG	21LECRE
LE CERNEUX-PEQUIGNOT VILLAGE	21	PAG	21CERNE
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-BAILLOD	21	PAG	21MBAIL
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-LIDOR	21	PAG	21MLIDO

LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-ROCHAT	21	PAG	21MROCH
LE CERNIL RESTAURANT	33	PAG	33CERNI
LE CRET-DU-LOCLE	20	CFF	CRET
LE CRET-DU-LOCLE RTE CANTONALE	20	TRN-tc	20crlo
LE CREUX-DES-BICHES GARE	42	CJ	CRX-BICH
LE LANDERON BELLEVUE	14/65	PAG	314LABE
LE LANDERON BIF. SUR FROCHAUX	14/65	PAG	314LAVR
LE LANDERON CENTRE	14/65	PAG	314LACE
LE LANDERON	14/65	CFF	LD
LE LANDERON GARE	14/65	PAG	14LLGA
LE LANDERON MONTET-DESSUS	14/65	PAG	314LAMD
LE LANDERON VIEILLE-VILLE	14/65	PAG	314LAVV
LE LANDERON ZONE INDUSTRIELLE	14/65	PAG	314LAZI
LE LOCLE - LE CHALET NE	20	TRN-cmn	20chal
Le LOCLE-LE CHALET NE	20	Train L224	20lech
LE LOCLE ABATTES	20	TRN-tc	20abat
LE LOCLE AUGUSTE LAMBELET	20	TRN-tc	20aula
LE LOCLE AVENIR	20	TRN-tc	20aven
LE LOCLE BEAU-SITE	20	TRN-tc	20besi
LE LOCLE CHEMIN DES DOLINES	20	TRN-tc	20saig
LE LOCLE COTE DE LA JALUSE	20	TRN-tc	20laja
LE LOCLE BILLODES	20	TRN-tc	20bill

LE LOCLE CARDAMINES	20	TRN-tc	20card
LE LOCLE CENTENAIRE	20	TRN-tc	20cent
LE LOCLE CHEMIN-BLANC	20	PAG	20CHBLA
LE LOCLE CIMETIERE	20	PAG	20CIMET
LE LOCLE COLLEGE	20	TRN-tc	20loco
LE LOCLE COMBE-GIRARD	20	TRN-tc	20cogi
LE LOCLE COMMUNAL	20	TRN-tc	20comm
LE LOCLE CORBUSIER	20	TRN-tc	20corb
LE LOCLE CROISSETTE	20	TRN-tc	20croi
LE LOCLE DANIEL-JEANRICH	20	TRN-tc	20daje
LE LOCLE ECOLE DES GIRARDET	20	TRN-tc	20ecgi
LE LOCLE ETANGS	20	TRN-tc	20loet
LE LOCLE FIOTTETS	20	TRN-tc	20fiot
LE LOCLE FLEURS	20	TRN-tc	20lofl
LE LOCLE FOYER	20	TRN-tc	20foye
LE LOCLE FRITILAIRES	20	TRN-tc	20fritl
LE LOCLE	20	CFF	LOC
LE LOCLE GARE/CENTRE VILLE	20	TRN-tc	20LOCGA
LE LOCLE GARE/CENTRE VILLE	20	PAG	LOCCENT
LE LOCLE GENTIANES	20	TRN-tc	20loge
LE LOCLE GEORGES-PERRENOUD	20	TRN-tc	20gepe
LE LOCLE GERARDMER	20	TRN-tc	20gera
LE LOCLE G-FAVRE	20	TRN-tc	20gefa

LE LOCLE HAUT-DU-QUARTIER	20/21	PAG	20HQUAR
LE LOCLE HOPITAL	20	TRN-tc	20loho
LE LOCLE HOTEL-DE-VILLE	20	PAG	HDVILLE
LE LOCLE HOTEL-DE-VILLE	20	TRN-tc	20hovi
LE LOCLE JAMBE-DUCOMMUN	20	TRN-tc	20jadu
LE LOCLE JEANNERET	20	TRN-tc	20jean
LE LOCLE JOLIMONT	20	TRN-tc	20joli
LE LOCLE JOUX-PELICHET	20	TRN-tc	20jupe
LE LOCLE LA COMBE-JEANNERET	20	PAG	20COJEA
LE LOCLE LA JALUSE	20	TRN-tc	20laja
LE LOCLE LA JALUSE	20	PAG	20JALUS
LE LOCLE LE CHALET	20	TRN-cmn	20chal
LE LOCLE LES REPLATTES	20	PAG	20REPLA
LE LOCLE LUX	20	TRN-tc	20lux
LE LOCLE LUX	20	PAG	20LUX
LE LOCLE MALPIERRES	20	TRN-tc	20malp
LE LOCLE MARIE-ANNE CALAME	20	TRN-tc	20maca
LE LOCLE MONTS	20	TRN-tc	20lomo
LE LOCLE MOULINS SOUTERRAINS	20	PAG	20MOULI
LE LOCLE PETITS-MONTS	20	TRN-tc	20pemo
LE LOCLE PISTE VITA	20	TRN-tc	20pivi
LE LOCLE PRIMEVERES	20	TRN-tc	20prim
LE LOCLE RAYA	20	TRN-tc	20raya

LE LOCLE RUE DU MIDI	20	PAG	20RUEMI
LE LOCLE TECHNICUM	20	TRN-tc	20tech
LE LOCLE TECHNICUM	20	PAG	20TECHN
LE LOCLE TENNIS	20	TRN-tc	20tenn
LE LOCLE TERTRE	20	TRN-tc	20tert
LE LOCLE TICINO	20	TRN-tc	20dixi
LE LOCLE TILLEULS	20	TRN-tc	20till
LE LOCLE VERGER	20	TRN-tc	20verg
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES	20	CFF	COL
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES GARE	20	PAG	20COLGA
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES SNCF	20	SNCF	
LE NOIRMONT GARE	42	CJ	NOIRMONT
LE NOIRMONT GARE	42	PAG	NOIRGAR
LE PREVOUX BAS DU PREVOUX	20	PAG	20PRÉVO
LE PREVOUX BIF. SUR BETOD	21	PAG	21BIFBÉ
LE PREVOUX HAUT DU PREVOUX	20/21	PAG	20HAUPT
LE PREVOUX LA SOLDANELLE	21	PAG	21SOLDA
LE PREVOUX LES COMBES	20	PAG	20PRÉVC
LE QUARTIER CARREFOUR	21	PAG	21QUART
LE REYMOND GARE	20	TRN-cmn	20parey
LE STAND GARE	21	TRN-cmn	21lest
LES BAYARDS BELLEVUE	33	PAG	33BELLE

LES BAYARDS BIF PLACE JEANNIN	33	PAG	33BIFJE
LES BAYARDS GARE CFF	33	TRN-autorvt	33baha
LES BAYARDS HAUT-DE-LA-TOUR	33	TRN-autorvt	33BAHThato
LES BAYARDS PETIT-BAYARD	33	PAG	33PTBAY
LES BAYARDS QUARTIER DU VENT	33	TRN-autorvt	33baqu
LES BAYARDS QUARTIER DU VENT	33	PAG	33BAYQV
LES BAYARDS VILLAGE	33	TRN-autorvt	33bavi
LES BAYARDS VILLAGE	33	PAG	33BAYVI
LES BOIS GARE	42	CJ	LES BOIS
LES BOIS EGLISE	42	PAG	BOISEG
LES BRENETS GARE	21	TRN-cmn	21brga
LES BRENETS GARE	21	PAG	21BRGAR
LES BRENETS, CAMPING	21	PAG	21BRCAM
LES BRENETS, CENTRE SPORTIF	21	PAG	21BRCS P
LES BRENETS, GRANDE RUE 27	21	PAG	21BRGRU
LES BRENETS, LES PÂQUERETTES	21	PAG	21BRPÀQ
LES BRENETS, PARC DES PARGOTS	21	PAG	21BRPDP
LES BRENETS, CENTRE VILLAGE	21	PAG	21BRVIL
LES BREULEUX GARE	42	CJ	BREULEUX
LES BREULEUX-EGLISE GARE	42	CJ	Bx-Egl
LES BREULEUX BIF. LES CERNEUX	42	CJ auto	

LES BREULEUX EST	42	CJ auto	
LES COEUDRES GARE	21	TRN-cmn	21coeu
LES COEUDRES-EST	21	TRN-cmn	21coes
LES DEURRES	10	CFF	DEU
LES EMIBOIS GARE	42	CJ	Emiboi
LES EMIBOIS GARE	42	PAG	EMIBGA
LES FRETES GARE	21	TRN-cmn	21brfr
LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE	30	CFF	GEC
LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE GARE	30	PAG	GENGARE
LES GRATTES BIF.	11/30	PAG	11GRATB
LES GRATTES DE BISE	11/30	TRN-tn	
LES HAUTS-GENEVEYS	30	CFF	HGV
LES JOUX-DERRIERE 44	21	PAG	21JXD44
LES JOUX-DERRIERE ANC.COLLEGE	21	PAG	21JXDER
LES JOUX-DERRIERE LA GREBILLE	21	PAG	21GRÉBI
LES JOUX-DERRIERE RESTAURANT	21	PAG	21JXDRE
LES PETITS-PONTS CARREFOUR	21	PAG	21PTPON
LES PETITS-PONTS CARREFOUR	21	TRN-autovr	21leca
LES PETITS-PONTS LES ATTIS	21	PAG	21ATTIS
LES PLANCHETTES LE DAZENET	21	PAG	21DAZEN
LES PLANCHETTES SUR-LE-RING	21	PAG	21SURRI

LES PLANCHETTES VILLAGE	21	PAG	21PLANP
LES POMMERATS, BAS DU VILLAGE	42	PAG	POMBV13
LES POMMERATS, VILLAGE	42	PAG	POMVILL
LES PONTS-DE-MARTEL GARE	21	TRN-cmn	21PDM
LES PONTS-DE-MARTEL GARE	21	PAG	21PDMGA
LES PONTS-DE-MARTEL GDE-RUE	21	PAG	21PDMGD
LES PONTS-DE-MARTEL MOLTA-DE.	21	PAG	21MOLTD
LES PONTS-DE-MARTEL PT-BOIS	21	PAG	21PTBOI
LES PONTS-DE-MARTEL RUE PURY	21	PAG	21RUEPU
LES SAGNETTES ANC. POSTE	33	PAG	33SAGNE
LES SAGNETTES BIF. CHARBONNI.	33	PAG	33BIFCH
LES SAGNETTES CH. CHENAILLETA	32/33	PAG	32CHCHE
LES SAGNETTES CHABLAIS	33	PAG	33CHABL
LES SAGNETTES LA ROCHE	33	PAG	33ROCHE
LES TAILLERES BIF. L'ECRENAZ	32	PAG	32BIECR
LES TAILLERES BOUT DU LAC	32	PAG	32RONDB
LES TAILLERES RESTAURANT	32	PAG	32TAILL
LES TAILLERES VARODES	32	PAG	32VAROD
LES VERRIERES CROIX-BLANCHE	33	TRN- autorvt	33gafr

LES VERRIERES DOUANE	33	TRN- autorvt	33vedo
LES VERRIERES GARE CFF	33	TRN- autorvt	33vega
LES VERRIERES LE CRET-SUD	33	TRN- autorvt	33vecr
LES VERRIERES MEUDON	33	TRN- autorvt	33veme
LES VERRIERES VY-PERROUD	33	TRN- autorvt	33vepe
LIGNIERES BUREAU COMMUNAL	14/65	PAG	314LIBC
LIGNIERES CIMETIERE	14/65	PAG	314LICI
LIGNIERES MOULIN NAVILOT	14/65	PAG	314LIMN

7.3 M - P

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
M			
MARIN-COUVIERS	11	TRN- tn	11 COUVI
MARIN-EPAGNIER, CHAMPS-MONTANTS	11	PAG	MARCHA
MARIN-EPAGNIER GARE	11	BLS- bn	11MEP
MARIN-EPAGNIER GARE	11	TRN- tn	11MARIN
MARIN-EPAGNIER GARE	11	PAG	11MAEGA
MARIN-EPAGNIER LA TENE	11	PAG	11MALTE
MARIN-EPAGNIER MARIN CENTRE	11	TRN- tn	11BLVU-M
MARIN-EPAGNIER MARIN CENTRE	11	PAG	MARINC

MARIN-EPAGNIER PAUL-VOUGA	11	PAG	MARPAU
MARIN-GARE	11	TRN-tn	11Marin
MARIN-LES COUVIERS	11	TRN-tn	11COUVI
MARIN-LES INDIENNES	11	TRN-tn	11INDIE
MARIN-VILLAGE	11	TRN-tn	11MARVI
MARIN VILLAGE	11	PAG	MARVIL
MONTALCHEZ CENTRE DU VILLAGE	15	PAG	MONTVI2
MONTALCHEZ LA COMBALLAZ	15	PAG	MONTCOM
MONT-DE-BUTTES	33	PAG	33MTBUT
MONTEZILLON LA GUERITE	11/30	PAG	MONTÉGU
MONTEZILLON LES POMMERETS	11/30	PAG	MONTÉPO
MONTMOLLIN HAUT-DU-VILLAGE	11/30	PAG	MONHAVI
MONTMOLLIN ROUTE DE LA TOURNE	11/30	PAG	11MONTM
MÔTIERS COLLEGE	33	TRN- autorvt	33moce
MOTIERS GARE	33	TRN- rvt	33motbu
MURIAUX GARE	42	CJ	MURIAUX
MURIAUX GARE	42	PAG	MURGA

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
N			
NEUCHATEL AVENUE DES CADOLLES	10	TRN-tn	10 AVACADO
NEUCHATEL ERMITAGE	10	TRN-tn	10ERMITA
NEUCHATEL	10	CFF	NE

NEUCHATEL GARE CFF	10	TRN-tn	10nega
NEUCHATEL GARE CFF	10	PAG	10NTELG
NEUCHATEL PLACE PURY	10	TRN-tn	10PLPURY
NEUCHATEL POSTE	10	TRN-tn	10POSTE
NEUCHÂTEL, GARE FUNAMBULE	10	TRN-tn	10 GarFun
NEUCHÂTEL, RUE DE LA CÔTE	10	TRN-tn	10COTE
NEUCHÂTEL, UNIVERSITÉ FUNAMBULE	10	TRN-tn	10UNIVE
NEUCHATEL-AVENUE DES ALPES	10	TRN-tn	10AVALP
NEUCHATEL-BAS-DE-LA-MAIN	10	TRN-tn	10BMAIN
NEUCHATEL-CSEM/BAS-DU-MAIL	10	TRN-tn	10BAMAIL
NEUCHATEL-BEAUREGARD	10	TRN-tn	10BEAUR
NEUCHATEL-BOINE	10	TRN-tn	10BOINF
NEUCHATEL-CASELLE	10	TRN-tn	10 CASEL
NEUCHATEL-CHAMP-BOUGIN	10	TRN-tn	10CHABUB
NEUCHATEL-CHAMP-COCO	10	TRN-tn	10CHAMP
NEUCHATEL-CHAUMONT	11	TRN-tn	11CHA-F
NEUCHATEL-CHEMIN DES MULETS	10	TRN-tn	10MULET
NEUCHATEL-CHEMIN DES VALANGINE	10	TRN-tn	10CHVAL
NEUCHATEL-CIMETIERE	10	TRN-tn	10CIM10
NEUCHATEL-COLLEGE DES PARCS	10	TRN-tn	10COLPA

NEUCHATEL-COLLEGE DU MAIL	10	TRN-tn	10 Mail
NEUCHATEL-COTE	10	TRN-tn	10COTEF
NEUCHATEL-CROIX-DU-MARCHE	10	TRN-tn	10CROIDU
NEUCHATEL-ECLUSE	10	TRN-tn	10ECLUSE
NEUCHATEL-ECLUSE	10	PAG	10ÉCLUS
NEUCHATEL-EVOLE	10	TRN-tn	10EVBUS
NEUCHATEL-FAHYS	10	TRN-tn	10FAHYS
NEUCHATEL-FONTAINE-ANDRE	10	TRN-tn	10FANDRE
NEUCHATEL-MICROCITY	10	TRN-tn	10GIBRA
NEUCHATEL-GOUTTES D'OR	10	TRN-tn	10GOUTT
NEUCHATEL-GRISE-PIERRE	10	TRN-tn	10GPIER
NEUCHATEL-DENIS-DE-ROUGEMONT	10	TRN-tn	10DDR
NEUCHATEL-HOPITAL POURTALES	10	TRN-tn	10POURT
NEUCHATEL-JARDIN ANGLAIS	10	TRN-tn	10JARDI
NEUCHATEL-LA CHEMINEE	10	TRN-tn	10CHEMI
NEUCHATEL-LA COUDRE	10	TRN-tn	10LCLOUD
NEUCHATEL-LA FAVARGE	10	TRN-tn	10FAVAR
NEUCHATEL-LA ROSIERE	10	TRN-tn	10ROSIE
NEUCHATEL-LE CHABLE	10	TRN-tn	10CHABL
NEUCHATEL-LE PLAN	10	TRN-tn	10PLAN
NEUCHATEL-LE REGIONAL	10	TRN-tn	10REGIO
NEUCHATEL-LE ROCHER	10	TRN-tn	10ROCHER

NEUCHATEL-LE STAND	10	TRN-tn	10 STAND
NEUCHATEL-ACACIAS	10	TRN-tn	10 ACACIA
NEUCHATEL-LES BATTIEUX	10	TRN-tn	10BATTI
NEUCHATEL-LES CARRELS	10	TRN-tn	10CARREL
NEUCHATEL-LES CARRELS	10	PAG	10CARRE
NEUCHATEL-LES DRAIZES	10	TRN-tn	10DRAIZ
NEUCHATEL-LES FALAISES	10	TRN-tn	10FALAI
NEUCHATEL-LISERONS	10	TRN-tn	10LISER
NEUCHATEL-MARRONNIERS	10	TRN-tn	10MARRO
NEUCHATEL-POUDRIERES	10	TRN-tn	10POUDR
NEUCHATEL-MALADIERE	10	TRN-tn	10MALAD
NEUCHATEL-MONRUZ	10	TRN-tn	10MONRUZ
NEUCHATEL-NID-DU-CRO	10	TRN-tn	10NICRO
NEUCHATEL-NUMA-DROZ	10	TRN-tn	10NUMAD
NEUCHATEL-ORIETTE	10	TRN-tn	10ORIET
NEUCHATEL-PIERRE-A-BOT	10	TRN-tn	10pibo
NEUCHATEL-PIERRE-QUI-ROULE	10	TRN-tn	10PQROUL
NEUCHATEL-PISCINES	10	TRN-tn	10PISCI
NEUCHATEL-PONT DES PARCS	10	TRN-tn	10PPAR
NEUCHATEL-PORT DE SERRIERES	10	TRN-tn	10PORTSE
NEUCHATEL-PORTE DES ACACIAS	10	TRN-tn	10POACAC
NEUCHATEL-PORTES-ROUGES	10	TRN-tn	10PROUG

NEUCHATEL-PORT-ROULANT	10	TRN-tn	10PROUL
NEUCHATEL-PREBARREAU	10	TRN-tn	10PROBA
NEUCHATEL-RIVERAINE	10	TRN-tn	10RIVER
NEUCHATEL-ROCHETTES	10	TRN-tn	10RTTS
NEUCHATEL-BACHELIN	10	TRN-tn	10BACHE
NEUCHATEL-RUE LOUIS-FAVRE	10	TRN-tn	10LSFAV
NEUCHATEL-RUE MATILE 16	10	TRN-tn	10MATI16
NEUCHATEL-RUE MATILE 34	10	TRN-tn	10MATI34
NEUCHATEL-SAARS 17	10	TRN-tn	10SAR17
NEUCHATEL-SAARS 55	10	TRN-tn	10SAR55
NEUCHATEL-STE-HELENE	10	TRN-tn	10SHELE
NEUCHATEL-SAINT-HONORE	10	TRN-tn	10STHO
NEUCHATEL-SAINT-NICOLAS	10	TRN-tn	10STNIC
NEUCHATEL-SERRIERES	10	CFF	NESE
NEUCHATEL-SERRIERES TN	10	TRN-tn	10 C-Serr
NEUCHATEL-TEMPLE DES VALANGINE	10	TRN-tn	10TEVAL
NEUCHATEL-TERREAUX MUSEUM	10	TRN-tn	10TERREA
NEUCHATEL-TIVOLI	10	TRN-tn	10TIVOL
NEUCHATEL-TROIS-CHENES	10	TRN-tn	10TROI
NEUCHATEL-UNIVERSITE	10	TRN-tn	10UNIVE
NEUCHATEL VAUSEYON	10	PAG	NEUCHÂ1
NEUCHATEL-VAUSEYON	10	TRN-tn	10VAUSE
NEUCHATEL-VERGER-ROND	10	TRN-tn	10VERGE

NODS, BAS DU VILLAGE	65	PAG	314NOBA
NODS, ECOLE	65	PAG	314NOEC
NODS, LA RUINE	65	PAG	314NORU
NOIRAIGUE	30	TRN-rvt	30noir

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
O			
P			
PERREUX EST	11	PAG	PERREST
PERREUX CARREFOUR	11	PAG	PERRCAR
PERREUX PONTAREUSE	11	PAG	PERRPON
PESEUX CEVENOLS	10	TRN-tn	10CEVEN
PESEUX FORNACHON	10	TRN-tn	10FORNA
PESEUX PLACEULES	10	TRN-tn	10PLACEU
PESEUX-TEMPLE	10	TRN-tn	10PESEU
PESEUX TEMPLE	10	PAG	10PESEU
PESEUX-TOMBET	10	TRN-tn	10TOMBE
PESEUX-VIGNOUBLE	10	TRN-tn	10VIGNO
PETIT-MARTEL GARE	21	TRN-cmn	21perma
PETIT-MARTEL-EST GARE	21	TRN-cmn	21pees
PRÊLES, COLLEGE	65	PAG	314PRCO
PRÊLES, GARE	65	PAG	PREL
PRÊLES, LAVAGE	65	PAG	314PRLA
PRÊLES, LOUVAIN	65	PAG	314PRLO

7.4 Q - T

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
Q			

R			
RENAN BE	21/31	CFF	RE
RENAN, VILLAGE	21/31	PAG	RENVILA
ROCHEFORT CARREFOUR	11/30	TRN-tn	11care
ROCHEFORT CARREFOUR	11/30	PAG	11ROCHC
ROCHEFORT ECOLE	11/30	TRN-tn	66ecole
ROCHEFORT ECOLE	11/30	PAG	11ROCHÉ
ROCHEFORT L'ERABLE	11/30	TRN-tn	66erabl

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
S			
SAIGNELEGIER GARE	42	CJ	S'GIER 1 et SAIGNE 2
SAIGNELEGIER	42	CJ-auto	
SAIGNELEGIER, GARE	42	PAG	SAIGA12
SAIGNELEGIER, LE GRAITEUX	42	PAG	SAIGRAI
SAIGNELEGIER, RTE DE FRANCE	42	PAG	SAIRFFR
SAUGES, LA FONTANETTE	15	PAG	SAUGFON
SAUGES-PRES-SAINT-AUBIN	15	PAG	SAUGSAA
SAULES NE	11	TRN-TN	11SAULS
SAVAGNIER PRAYES	11	TRN-TN	11PRAYE
SAVAGNIER MOULIN DES SAUGES	11	TRN-autovr	11SDEBR
SAVAGNIER-GRAND-SAVAGNIER	11	TRN-tn	11GRSAV
SAVAGNIER-PETIT-SAVAGNIER	11	TRN-tn	11PTSAV
SONVILIER	31	CFF	SV
SONVILIER, COLLÈGE	31	PAG	SONCOLL

ST. JOHANNSEN	65	PAG	314STJO
ST-AUBIN NE ANC. POSTE	15	PAG	SAAUAPO
ST-AUBIN NE HOPITAL	15	PAG	SAAUHÔP
ST-AUBIN NE LE DEVENS	15	PAG	STAUDEV
ST-AUBIN NE PATTUS	15	PAG	SAAUPAT
ST-AUBIN NE PETITES VIGNES	15	PAG	STAUVIG
ST-AUBIN NE TIVOLI	15	PAG	SAAUTIV
ST-AUBIN NE VILLAGE	15	PAG	SAAUVIL
ST-AUBIN NE, LES CHARRIERES	15	PAG	SAAUCHA
ST-BLAISE BIF. SUR FROCHAUX	11	PAG	11FROCH
ST-BLAISE BIF. SUR MALEY	11	PAG	11BIMAL
ST-BLAISE CFF	11	CFF	SBL
ST-BLAISE GARE CFF	11	PAG	11STBLC
ST-BLAISE LA GOULETTE	11	PAG	11GOULE
ST-BLAISE, CENTRE	11	TRN-tn	11SBLAI
ST-BLAISE, VOENS	11	PAG	11VOËNS
ST-BLAISE GARE LAC	11	BLS-bn	11SBLB
ST-BLAISE GARE LAC	11	PAG	11STBGL
ST_BLAISE GARE LAC	11	TRN-tn	11G-BLS
ST-BLAISE-SENTIER GARE	11	TRN-tn	11SENTI
ST-BLAISE-SOUS-LES-VIGNES	11	TRN-tn	11VIGNE
ST-IMIER	31/66	CFF	STI
ST-IMIER GARE	31/66	CJ Auto	

ST-IMIER, BAKOUNINE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, BETHANIA	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, CEFF-INDUSTRIE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, CEFF-SANTE - SOCIAL	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, COLLEGIALE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, COLLEGIALE	31/66	PAG	STIMCOL
ST-IMIER, CHAMPS DE LA PELLE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, ERGUEL	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, FONTENAYES	31/66	CH Auto	
St-IMIER, LES GRANDS-CHAMPS	31/66	CH Auto	
ST-IMIER, HÔPITAL	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, LA GOULE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, PLACE DU 16 MARS	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, PLACE DU 16 MARS	31/66	PAG	STIMPMA
ST-IMIER, TIVOLI	31/66	CJ Auto	
ST-SULPICE BAS-DU-VILLAGE	33	TRN- autorvt	33stvi
ST-SULPICE LA FOULE	33	TRN- autorvt	33stfo
ST-SULPICE POSTE	33	TRN- autorvt	33stpo
ST-SULPICE PRISE MILORD	33	TRN- autorvt	33stpr
ST-SULPICE TERMINUS	33	TRN- autorvt	33stte

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
T			
THIELLE LE VERGER	11	TRN-tn	65THIEL
THIELLE LE VERGER	11	PAG	11THIEL
TRAVERS	30	TRN-rvt	30trav
TRAVERS VERGER	30	TRN- autorvt	30trve
TROIS-COMMUNES	11	TRN-tn	11TCOMM

7.5 U - Z

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
U			
V			
VALANGIN CENTRE	11	TRN- autovr	11vace
VALANGIN LA BORCADERIE	11	TRN- autovr	11borc
VALANGIN LA CURE	11	TRN- autovr	11cure
VAUMARCUS BAS DU VILLAGE	15	PAG	VAUMBVI
VAUMARCUS	15	CFF	VAU
VAUMARCUS MILIEU DU VILLAGE	15	PAG	VAUMVIL
VAUMARCUS, GARE	15	PAG	VAUMCFF
VAUMARCUS, HAUT DU VILLAGE	15	PAG	VAUMHAU
VERNEAZ CROISEE	15	PAG	VERNCRO
VILARS NE	11	TRN- tn	VILRS
VILLERET	66	CFF	VT
VILLERET, CENTRE	31/66	CJ Auto	
VILLERET, CHAMPS DU CLOS	31/66	CJ Auto	

VILLERET, COLLÈGE	66	PAG	VILRCOL
VILLERET, RUE DU BRUE	31/66	CJ Auto	
VILLERET, RUE NEUVE	31/66	CJ Auto	
VILLERET, CENTRE	31/66	CJ Auto	
VILLIERS CENTRE	30	TRN- autovr	30vill
VILLIERS LA CHAMPEY	30	TRN- autovr	30chey
W			
WAVRE LES MOTTERESSES	11	PAG	11WAVMO
WAVRE- COLLEGE	11	PAG	11WAVCO
X			
Y			
Z			
ZIHLBRÜCKE GARE	11	BLS- bn	32ZBR
